

# Après- demain

Organe  
de la Fondation  
Seligmann

N° 3 — 3<sup>e</sup> trimestre - Septembre 2007 — Le n° 9 €

## LE STATUT DES FEMMES DANS LE MONDE (III)

**FRANÇOISE GASPARD**

Egalité de droit, discrimination de fait :  
un combat qui ne s'arrête pas

**JEANNINE BOUCHÉ DE ESPAÑOL**

L'Espagne, une histoire politique au féminin

**ANA MARIA GOMES**

Portugal : dernière ligne droite vers l'égalité ?

**LORETO SCHNAKE NEALE**

La dette de la démocratie  
envers les femmes du Chili

**ANNA KARAMANOU**

Les femmes grecques,  
de la valeur domestique à la valeur économique

**MAGALI MOSSÉ**

Entre machisme, catholicisme, berlusconisme,  
la voie étroite des femmes italiennes

**FATIMA LALEM**

France : liberté, autonomie, parité,  
un prix trop lourd à payer

**JEAN-MICHEL BELORGEY**

Comme ils disent, "Une femme est une femme"

**EXEMPLE À SUIVRE :**

Evry, Femmes d'Espoirs

**LIVRES**

Directrice : Françoise Seligmann

Rédaction, administration : BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07

Non vendu dans les kiosques

ISSN 0003-7176

N° CPAP 0509 K 84969

Renseignements en dernière page

**Prochain numéro :**

**L'IDENTITÉ  
FRANÇAISE**

# Auteurs et idées-clefs de ce numéro

Numéro réalisé sous la direction de Françoise Seligmann

- Page 3**  
**Egalité de droit, discrimination de fait : un combat qui ne s'arrête pas**  
par **Françoise GASPARD**, agrégée d'Histoire, diplômée de l'I.E.P. de Paris et de l'E.N.A., ancienne maire de Dreux (1977-1983), ancienne députée socialiste d'Eure-et-Loir (1981-1988). Sociologue à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), experte du Comité CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) de l'ONU.  
Apprenties électrices, citoyennes de seconde zone, rien n'a jamais été donné aux femmes, ni égalité, ni dignité, ni pleine citoyenneté, et quand bien même la loi proclame l'égalité des sexes ou des genres, les discriminations perdurent dans les faits. Seule une participation équilibrée dans tous les mécanismes de pouvoir et d'action garantira l'égalité vraie et vécue, l'élimination des injustices criantes ou rampantes que subissent encore les femmes.
- Page 8**  
**L'Espagne : une histoire politique au féminin**  
par **Jeannine BOUCHÉ de ESPAÑOL**, diplômée de l'Université de Toulouse-Le Mirail et du Conservatoire de Madrid, traductrice, musicologue, professeur, spécialiste des techniques de la voix et de l'art lyrique français et espagnol.  
Beaucoup de pays voisins disent envier l'Espagne pour la place qu'y occupent - de longue date - les femmes, y compris dans les domaines politique, administratif, financier. Il convient pourtant d'y regarder de plus près : à côté de progrès et de réussites incontestables et exemplaires, des injustices flagrantes ou dissimulées, notamment économiques, persistent ou apparaissent, dont les femmes sont les premières et principales victimes.
- Page 14**  
**Portugal : dernière ligne droite vers l'égalité ?**  
par **Ana Maria GOMES**, ancienne conseillère diplomatique à la Présidence de la République portugaise, ancienne ambassadrice du Portugal, membre de la Commission nationale du Parti socialiste portugais, députée européenne, membre de la Commission sur l'utilisation présumée de bases européennes par la C.I.A. pour le transport et la détention illégale de prisonniers.  
Enfin adopté, après neuf années d'attente et d'atermoiements, le nouveau texte sur l'interruption volontaire de grossesse va donner un contenu plus riche, plus solide, au statut des femmes portugaises, de même que la toute récente loi sur la parité ; dans ce domaine, nous sommes cependant loin du compte, et d'autres lois seront nécessaires en matière d'égalité de genre. Pour les femmes, ici comme ailleurs, rien n'est acquis.
- Page 18**  
**La dette de la démocratie envers les femmes du Chili**  
par **LORETO SCHNAKE NEALE**, diplômée de de l'Université libre de Berlin (philologie romane) et de l'Université Complutense de Madrid. Directrice et fondatrice du Centre d'études citoyennes (Santiago du Chili), ancienne Secrétaire Nationale à la Femme au Parti pour la Démocratie (gauche chilienne), déléguée auprès de l'Internationale Socialiste.  
L'élection haut la main de Michelle Bachelet à la Présidence du Chili est un événement qui fait date pour les femmes de ce pays, d'Amérique latine et d'ailleurs. C'est l'aboutissement d'un processus de longue haleine, difficile, périlleux, qui a vu les femmes chiliennes, depuis les années noires de la dictature, prendre courageusement, avec talent et ambition, une place de plus en plus significative et méritée dans la société.
- Page 23**  
**Les femmes grecques, de la valeur domestique à la valeur économique**  
par **Anna KARAMANOU**, syndicaliste, ancienne Présidente du Comité du Parlement européen pour les Droits des femmes et l'égalité de genre (2002-2004), membre du Conseil national du PASOK (Parti socialiste grec) et vice-présidente des Femmes socialistes au PSE (Parti socialiste européen).  
En Grèce, berceau de la démocratie, mais longtemps oubliée des "Lumières", les droits des femmes ont progressé tard, mais vite et plutôt bien, en particulier depuis janvier 1981 et l'adhésion du pays à la Communauté européenne. Des secteurs prestigieux d'activité sont largement féminisés, à la satisfaction générale. Seule la vie politique reste encore une forteresse masculine qui n'entend pas se rendre facilement. Il est vrai que tout est fait pour décourager les femmes de s'y faire une place.
- Page 26**  
**Entre machisme, catholicisme, berlusconisme, la voie étroite des femmes italiennes**  
par **Magali MOSSÉ**, titulaire d'un Master en gestion et management public, consultante en ingénierie culturelle ; basée à Bologne (Italie), elle coordonne et anime divers projets européens.  
Dans un pays où les traditions machistes, sexistes – mais aussi, et encore, catholiques – ont la vie beaucoup plus dure qu'il n'y paraît, le règne du berlusconisme politico-cathodique s'est avéré des plus désastreux pour les femmes, donnant trop souvent d'elles une image grotesque et dégradante, les réduisant à des rôles de faire-valoir décoratif. "En Italie, la route de la civilisation est encore longue", a pu écrire récemment une journaliste. Propos excessif ? Du point de vue des femmes, ce n'est pourtant pas faux.
- Page 29**  
**France : liberté, autonomie, parité, un prix trop lourd à payer**  
par **Fatima LALEM**, sociologue, docteur en économie, ancien professeur de sociologie à l'Université d'Oran. Militante féministe et responsable associative, elle est coordinatrice régionale du Planning familial pour la région Ile-de-France et Présidente de l'ADRIC (Association de Développement et de Revalorisation de l'Interculturel pour la Citoyenneté).  
C'est d'abord la libre disposition du corps, le choix ou le refus de la maternité, la maîtrise de la fécondité, qui signent indiscutablement la liberté des femmes et leur émancipation de la domination du masculin. Ce droit fondamental, cette nécessité vitale, ne le sont pourtant pas pour toutes les femmes. Et lorsque le marché du travail, la machine économique et les communautarismes dictent leurs lois, que reste-t-il encore de la fragile liberté des femmes ?
- Page 33**  
**Comme ils disent, une femme est une femme**  
par **Jean-Michel BELORGEY**, ancien élève de l'E.N.A., ancien député socialiste de l'Allier (1981-1993) et inspirateur du R.M.I. (revenu minimum d'insertion), Président de la section des études et du rapport au Conseil d'Etat, Président du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe.  
Une certaine forme abstraite d'affirmation des droits de la femme n'entre-t-elle pas en contradiction au quotidien avec les aspirations, les exigences, les besoins, des femmes de chair et de sang, des femmes du réel ? Difficile et vital débat, d'où la nécessité de débattre et de questionner ce qui peut se cacher derrière les termes de "différence" et d'"égalité". En des termes volontairement polémiques, l'auteur interroge à sa manière, réfléchi et argumenté, le féminin et féminisme. Un texte qui devrait faire réagir...
- Page 39**  
**Exemple à suivre : Evry, Femmes d'Espoirs**  
par **Eloïse DUFOUR**, mairesse d'Evry  
A Evry, ville multiculturelle et multiconfessionnelle comme tant d'autres, une association courageuse, modeste et inspirée, combat les préjugés, démonte les clichés et les lieux communs, brise les tabous, libère la parole, promeut avec ténacité, humour, originalité, le dialogue des cultures et des générations, prouvant qu'il n'est pas impossible de vivre ensemble et en paix, dans le respect et l'écoute de diversités mutuellement enrichissantes.
- Page 43**  
**Livres : Le choc des préjugés**  
par **Denise JUMONTIER**

Françoise GASPARD

# ÉGALITÉ DE DROIT, DISCRIMINATION DE FAIT : UN COMBAT QUI NE S'ARRÊTE PAS

Ce troisième numéro de la revue *Après-demain* sur le statut des femmes dans le monde est essentiellement consacré, si l'on excepte le Chili, à la situation dans des pays de l'Union européenne. Il nous permet, d'une part, de constater que dans le monde développé, l'égalité est encore devant nous, de l'autre, de tenter une synthèse des numéros précédents - qui évoquaient la condition des femmes dans d'autres régions de la planète - ainsi que des défis auxquels les militants et militantes des Droits dits de l'Homme ont à faire face.

**“Les hommes font les lois, les femmes font les mœurs”** écrivait Jean-Jacques Rousseau, dont on sait quelle fut l'influence sur les révolutionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle.

À leur naissance, les démocraties modernes n'ont généralement connu que le suffrage masculin. Toutes les femmes, en raison de leur sexe, en ont été exclues<sup>1</sup> et, dans nombre de pays, le sont demeurées longtemps.

## UNE MENACE POUR L'ORDRE ÉTABLI

Pendant les révolutions européennes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des femmes se sont élevées contre ce déni d'égalité. La revendication de la participation des femmes à la chose publique au XIX<sup>e</sup> siècle, au début du XX<sup>e</sup> siècle et entre les deux guerres mondiales a été vécue, par de nombreux responsables politiques, comme une menace pour l'ordre établi par et pour les hommes entre eux. À la veille de 1914, les démocraties parlementaires qui reconnaissent le droit de vote et d'éligibilité aux femmes à tous les niveaux, constituent des exceptions. Seule la Nouvelle-Zélande (depuis 1893), l'Australie (depuis 1902, mais pas pour les Aborigènes) et le Grand-duché russe de Finlande (depuis 1906) ont accordé aux femmes les mêmes droits civiques qu'aux hommes. Au cours de la première guerre mondiale, les Danoises et les Islandaises deviennent citoyennes. Dans l'entre-deux guerres, le mouvement s'étend et touche tous les continents, mais la classe politique mas-

culine de nombre de pays, y compris de vieilles démocraties parlementaires, résiste. Alors que les femmes mongoles, turques, polonaises, dominicaines, cingalaises (sri lankaises) et espagnoles... sont désormais électrices, les Françaises, les Hellènes et les Portugaises, continuent en revanche de se voir dénier la citoyenneté. Certains pays accordent la citoyenneté à certaines femmes, mais pas à toutes, ou bien à toutes les femmes mais pas pour toutes les élections. Quand il devient difficile de résister à la pression suffragiste, il s'agit d'en limiter et d'en retarder la conséquence ultime.

### “APPRENTIES CITOYENNES”

Une politique des petits pas a parfois été adoptée. Dès avant la guerre de 1914, en Grande-Bretagne, les femmes propriétaires pouvaient ainsi voter au niveau local. En 1919, des femmes belges avaient été admises dans le corps électoral parce qu'elles étaient veuves ou mères de militaires morts pendant la guerre, ou qu'elles avaient été prisonnières de l'ennemi. Au même moment, des Canadiennes engagées dans l'armée ont obtenu le droit de vote. En Grande-Bretagne, les femmes de plus de trente ans sont devenues électrices en 1918 - alors que les hommes votaient à 21 ans. Il faudra attendre 1928 pour que cette distinction en raison de l'âge soit abolie. Dans plusieurs pays d'Amérique latine et au Portugal, il a d'abord été exigé des seules femmes un niveau minimum d'instruction pour être reconnues comme citoyennes.

La peur du nombre, la crainte que les femmes soient majoritaires parmi les électeurs, sont exprimées clairement en 1944 lorsque les responsables politiques français débattent des institu-

tions des lendemains de la libération du territoire. Certains tergiversent encore, demandant qu'on attende le retour de tous les prisonniers de guerre pour enfin entrer dans l'ère du suffrage universel au risque, dans le cas contraire, d'avoir un corps électoral déséquilibré. Que les femmes votent n'a, en outre, pas signifié qu'elles participent, d'emblée, à tous les scrutins. Il convenait, disaient les hommes politiques, qu'elles fassent l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté. Donc qu'elles ne votent d'abord qu'au niveau local.

Depuis que le Koweït, en 2005, a enfin adopté le suffrage universel, celui-ci s'applique à l'ensemble du monde. Que les femmes deviennent citoyennes, en droit, n'assure cependant pas leur présence en nombre dans les assemblées élues. On le sait en ce qui concerne la France. Malgré la loi sur la parité, les hommes occupent 82% des sièges au sein de la nouvelle Assemblée nationale élue en juin 2007. L'élection d'une femme à la présidence du Chili - on le verra dans ce numéro - ne doit pas masquer la faible représentation féminine dans les conseils municipaux et au Parlement de ce pays. Dans l'Europe méditerranéenne, l'Espagne se distingue alors que l'Italie, la Grèce, le Portugal sont, comme la France, en retard. Les partis sont toujours dominés par des hommes, lesquels persistent à s'autoproclamer candidats.

### D'ÉTERNELLES MINEURES

Il n'est donc pas étonnant que les lois portant sur le droit civil aient constitué les femmes comme dépendantes des hommes et non comme leurs égales. Le droit écrit, sécularisé, a été rédigé par des hommes. Il a constitué les femmes mariées en mineures civiles. Le Code

Napoléon de 1804, exporté dans de nombreux pays, y compris dans les pays du monde en développement, en particulier francophone, est là pour en témoigner. Et l'on constate que, même dans les pays européens, il en demeure une mémoire et des traces. Ne prenons que l'exemple de la France, pays dit des "Droits de l'Homme" (avec un grand H). Il a fallu attendre 1967 pour qu'une femme mariée puisse y occuper un emploi salarié et ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de son époux. Ce n'est qu'en 2006 que notre pays a enfin aligné l'âge du mariage des garçons et des filles. Jusqu'à cette réforme, les jeunes filles pouvaient être mariées à 15 ans et les garçons convoler à 18 ans. Or le mariage précoce des filles supposait le consentement des parents, ce qui favorisait, sur notre propre territoire, des mariages forcés ou arrangés. La France maintient cependant encore des réserves à l'article de la Convention internationale de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, article qui concerne l'égalité dans le droit matrimonial. Le texte publié ici sur l'Espagne, montre que la législation de ce pays est, à cet égard, de longue date plus avancée que la nôtre en matière du choix du nom matrimonial et de transmission du nom aux enfants.

### ÉGALITÉ PROCLAMÉE, PARITÉ OUBLIÉ

Dans de nombreux pays, notamment de culture musulmane, les droits civils des femmes demeurent discriminatoires. Les Etats invoquent la Charia. Il convient toutefois de remarquer que la situation évolue dans plusieurs d'entre eux, sous la pression des mouvements de femmes. La Tunisie avait, dès 1956, montré

l'exemple. Récemment, le Maroc et l'Algérie - même s'il reste beaucoup à faire pour que l'égalité y soit la règle - ont commencé de réformer leurs codes de la famille.

Même lorsque la législation proclame l'égalité des sexes, les discriminations perdurent dans les faits. On le constate dans de nombreux domaines. On a vu que l'égalité civique, y compris dans les démocraties les plus anciennes, n'assure pas la parité dans la représentation, loin s'en faut. Et il convient aussi de noter que ce ne sont pas nécessairement les pays les plus avancés économiquement qui comptent le plus de femmes dans les assemblées élues au niveau national et territorial. Si les pays nordiques figurent en tête du peloton, ils sont désormais devancés par... le Rwanda, où la moitié de la chambre basse est composée de femmes.

### L'EXEMPLE DE L'EAU

La rareté des femmes dans les postes de décision politique est à la fois un symptôme et une cause du maintien des multiples discriminations qu'elles subissent. On voit en effet que là où elles arrivent en nombre, des questions, jusque-là absentes de l'agenda politique, émergent en raison de l'histoire et de l'expérience particulière des femmes. On l'a vu justement au Rwanda, où les premières lois votées par une assemblée paritaire ont porté sur l'égalité devant l'héritage et sur la pénalisation des violences à l'égard des femmes et des enfants. On le constate en Espagne où la présence de 36% de femmes au sein du Parlement n'est pas pour rien, là non plus, dans l'adoption d'une législation exemplaire tant en matière de répression des violences intrafamiliales que d'égalité des sexes, laquelle concerne tous les

aspects de la vie économique et sociale. De même, une étude menée par le Conseil des communes et régions d'Europe a montré que, plus les femmes sont présentes dans les conseils municipaux, plus les difficultés spécifiques auxquelles elles se heurtent ont de chances d'être prises en considération. L'Inde avait déjà permis de le mesurer, où une loi de 1996 imposant 33% de femmes dans les assemblées locales a produit des effets positifs. Un seul exemple en témoigne : l'accès à l'eau. Ce sont les femmes, en effet, qui approvisionnent les foyers en eau pour l'usage domestique, obligées trop souvent de parcourir de longues distances pour aller à un puits. Dans nombre de villages, l'eau est désormais présente.

Il convient donc d'insister sur ce point : la participation équilibrée des deux sexes dans toutes les instances où se prennent les décisions, est une des conditions de l'élimination des discriminations que subissent les femmes et de la modernisation des sociétés. La présence d'une femme à la tête de l'exécutif et des gouvernements paritaires ne suffit pas. On le voit au Chili : si l'élection de Michelle Bachelet revêt une portée hautement symbolique et politique, un Parlement qui demeure dominé par les hommes n'a pas encore permis à ce jour d'abolir la loi criminalisant l'avortement.

### EN FINIR AVEC CE "DESTIN PARTICULIER"...

De nombreux défis sont donc devant nous. Ils ne sont pas nécessairement de l'ordre du droit. Ils exigent une volonté politique forte pour dénoncer et éradiquer les stéréotypes qui produisent et reproduisent le préjugé selon lequel le deuxième sexe est voué à un destin particulier, celui de la seule reproduction de

l'espèce. Dans tous les pays, y compris les plus développés, les femmes assument ainsi l'essentiel, sinon la totalité des tâches familiales et domestiques. Ce qui pèse sur toutes les dimensions de leur vie et explique en grande partie que la pauvreté constitue un phénomène massivement féminin.

L'autonomie économique, l'accès aux responsabilités économiques et sociales et à l'égalité professionnelle et salariale demeurent, pour cette raison, problématiques. Dans les pays en développement, les femmes assurent la survie de la majorité de la population dans l'agriculture et exercent leurs activités dans ce qu'on appelle le "travail informel". Elles ne disposent donc pas de droits sociaux. Si, dans diverses régions du monde, les filles sont désormais plus nombreuses que les garçons à investir les universités (cela est aussi vrai en France qu'en Espagne, ou même en Iran), elles restent généralement plus susceptibles d'être au chômage, employées en dessous de leur qualification, moins payées pour un travail équivalent et rares dans les postes de responsabilités - fonction publique comme secteur privé. La loi récemment votée en Espagne (qui s'inspire d'une législation norvégienne) pour obliger les conseils d'administration des entreprises à compter au moins 40% de femmes est, à cet égard, exemplaire.

### ENTRE PAIX ET GUERRE, UNE VIOLENCE DE MÊME NATURE

Les multiples violences dont les femmes sont victimes en raison de leur sexe forment un continuum. Elles vont de l'inégalité en droit aux violences physiques. Un récent rapport du Secrétaire général de l'ONU porte sur ce sujet et montre à quel point ces violences demeurent, malgré

des avancées, encore trop occultées et trop souvent tolérées. À l'occasion d'un colloque sur les tragiques événements du Kosovo, une universitaire de ce pays, évoquant les viols pratiqués comme arme de guerre, relevait que les violences dans le contexte de conflits armés n'étaient que l'amplification de leur réalité en situation de paix. Nous n'avons hélas pas fini de découvrir ce que les femmes ont vécu pendant le génocide au Rwanda, ce qu'elles ont subi ou continuent de vivre au Darfour et en Côte d'Ivoire. Et certainement ailleurs où se déroulent des affrontements militaires. Dénoncer ces actes, légiférer pour les pénaliser, mener des campagnes d'information, former les policiers et les magistrats pour qu'ils les prennent en considération, est un impératif en temps de paix.

### “RESTAVEK”

Nécessaires sont les campagnes nationales et internationales dénonçant les pratiques dites néfastes pour les femmes, et en premier lieu les mutilations génitales féminines. Nécessaire est aussi la diffusion de l'information sur des situations trop peu connues.

J'évoquerai, avant de conclure, le choc que j'ai vécu lors d'une récente mission à Haïti

pour l'ONU. Dans ce pays francophone des Caraïbes, de 8 millions d'habitants, l'un des plus pauvres du monde, on estime à 200 000 les enfants en quasi-situation d'esclavage. Parmi eux, 90% sont des petites filles. Parce que leurs mères, souvent cheffes de famille, ne peuvent élever un enfant de plus, elles les donnent à une autre famille, dès l'âge de 6 ou 7 ans. On les appelle, dans la langue locale, les “restavek”. Car on leur dit “Il va falloir que tu restes avec eux”. Or ces fillettes sont privées d'éducation et trop souvent exploitées, y compris sexuellement.

Ces trois numéros d'*Après-demain* auront contribué à prendre - et à faire prendre - la mesure de la situation des femmes dans le monde. Puissent-ils aider les femmes et les hommes qui luttent pour les droits humains, à mesurer l'ampleur des tâches qui sont devant nous.

Françoise GASPARD

1. Plus étrange encore : des femmes qui s'étaient d'abord vu attribuer la citoyenneté, à l'aube des démocraties modernes, s'en sont vues ensuite déposséder. Ainsi au Canada où, dans l'Etat du Québec, les femmes propriétaires ont pu voter au plan local de 1809 à 1949, date à laquelle le mot “mâle” a été introduit dans la loi électorale.

**Le Journal n'étant pas vendu en kiosques,  
pour le recevoir :**

**ABONNEZ-VOUS A APRÈS-DEMAIN**

Voir les conditions d'abonnement en dernière page

Jeannine BOUCHÉ DE ESPAÑOL

## L'ESPAGNE, UNE HISTOIRE POLITIQUE AU FÉMININ

**E**n Espagne, les femmes ont eu des droits politiques bien avant la France. La tradition vient de loin: les femmes pouvaient être reines de Castille, et avaient bien plus de pouvoirs réels que dans d'autres royaumes, comme la France ou l'Aragon. En Espagne, la femme conserve son nom de famille, cas rarissime en Europe. De tous les monarques espagnols, le plus apprécié et admiré aura été sans nul doute une femme, Isabelle la Catholique. L'habitude de commander et de gouverner des princesses espagnoles a d'ailleurs donné à la France de grandes reines, comme Blanche de Castille ou Anne d'Autriche.

Dès 1908, on discuta au Parlement espagnol de la possibilité de donner le droit de vote aux femmes. En 1924, sous la férule de Miguel Primo de Rivera, les femmes pouvaient voter et être élues à l'Assemblée Nationale, parlement fantoche, il est vrai, à la botte du dictateur.

Lors de la proclamation de la II<sup>ème</sup> République, en avril 1931, le gouvernement provisoire permet aux femmes d'être élues mais non pas de voter. Trois femmes seront élues à l'Assemblée Constituante : Clara Campoamor, Victoria Kent et - trois mois plus tard - Margarita Nelken.

### MÊME FRANCO...

Lors de la discussion du projet de Constitution, la libérale Clara Campoamor défend le vote des femmes; Victoria Kent et Margarita Nelken (radical-socialiste et socialiste) voteront contre, en revanche, car la gauche se méfie de l'influence du clergé et des confesseurs sur leurs ouailles (!).

Campoamor aura gain de cause, et la Constitution de 1931 reconnaîtra le suffrage passif et actif de la femme. En France il faudra attendre le Gouvernement Provisoire du général de Gaulle, en avril 1944, pour l'obtenir et le faire appliquer pour la première fois lors des Municipales d'avril 1945. C'est encore Clara Campoamor qui défendra le droit au divorce.

En Espagne, terre de paradoxes, même Franco n'osera pas supprimer le droit de vote des Espagnoles, qui seront convoquées lors des simulacres de référendum organisés par le Caudillo, mais ce n'est qu'en 1975, année de la mort du dictateur, que la femme espagnole aura le droit d'ouvrir un compte bancaire, sans l'autorisation de son mari ou de son père. Cette dernière victoire est arrachée par María Tello, dans les derniers mois du franquisme et, trois ans après,

la Constitution de 1978 reconnaîtra l'égalité non seulement politique, mais aussi sociale de l'homme et de la femme.

### A QUI LE TRÔNE ?

Une seule limite, très contestée et plutôt exotique : le droit nobiliaire. L'homme est préféré à ses sœurs lorsqu'il s'agit d'hériter un titre de noblesse. En 2006, après bien des jugements contradictoires des tribunaux, le Parlement se prononce, là aussi, pour l'égalité. Dernière inégalité, sur laquelle on glose beaucoup dans la presse et les éditions : l'ordre de succession de la couronne. Pourquoi l'homme serait-il préféré à la femme ?

Pour l'heure, le problème ne se pose pas puisque le prince Felipe n'a que deux petites filles, Leonor et Sofía. Et s'il naissait un garçon ? La Constitution est formelle : l'héritier, ce serait lui. On se trouve donc face à la perspective d'un changement de la loi qui s'avère problématique, car dans ce cas, les Infantes Elena et Cristina, sœurs aînées de Felipe, lui passeraient devant...

Oublions maintenant la dynastie, et voyons où en sont les femmes dans les structures du pouvoir.

### LA FEMME EN POLITIQUE : UNE PRÉSENCE EN TROMPE-L'ŒIL

Selon les chiffres de l'Institut de la Femme en 2003, les conseillers municipaux étaient au nombre de 41.048 hommes pour seulement 15.453 femmes, 27% du total. En vingt ans, (1983-2003) les postes de maire occupés par les femmes sont passés seulement d'un ridicule 2% à 12,5%, ce qui est tout à fait insuffisant.

En revanche, la présence de la femme au Parlement est montée entre 2000 et 2004, de 29% à 36%. Cette progression de la présence féminine est constante depuis 1982, particulièrement dans les partis Populaire et Socialiste, avec un léger avantage pour le premier. Sous le dernier gouvernement de droite de José Maria Aznar, deux femmes présidaient respectivement la Chambre des Députés (Luisa Fernanda Rudi) et le Sénat (Esperanza Aguirre).

Le poids spécifique de la femme au Sénat s'est paradoxalement réduit, les postes de responsabilité demeurant aux mains des hommes alors même que Mme Aguirre présidait cette assemblée.

L'actuel gouvernement Zapatero se compose de huit femmes et de huit hommes, mais on ne compte que 3 femmes Secrétaire d'Etat pour 17 hommes ; 2 déléguées du Gouvernement contre 17 ; 4 ambassadrices contre 101 ambassadeurs, aucune femme ne représentant l'Espagne au plus haut niveau dans les organismes internationaux.

En revanche, 52% des fonctionnaires sont des femmes, ce qui représente effectivement la part féminine de la population. Le pouvoir a gardé, en Espagne et dans le reste du monde, des habitudes très masculines. Rappelons qu'en URSS, si les femmes pouvaient être camionneurs, tankistes ou cosmonautes, il n'y en avait aucune au Politburo.

### UN SECTEUR PRIVÉ A LA TRAÎNE

Dans le secteur privé, le taux d'activité de la femme espagnole (3<sup>ème</sup> trimestre 2004) est parmi les plus bas de l'Union. 74,1% des hommes entre 15 et 64 ans travaillent, contre seulement 54,9% des femmes.

Sur le plan des salaires, l'inégalité est flagrante, et on comprend mal pourquoi

une femme gagne un tiers de moins qu'un homme pour le même travail, qu'il s'agisse des petits comme des gros salaires. En revanche, cette disparité n'existe pas dans le secteur public. Bien des femmes ont accédé à des postes autrefois réservés aux hommes, mais elles n'occupent encore que 4% des sièges aux Conseils d'administration des grandes entreprises.

On vient de voter, en mars dernier, une importante loi de parité. Les entreprises auront 8 ans devant elles pour que leur Conseil d'Administration compte au moins 40% de femmes. D'après María Teresa Fernández de la Vega, Vice-président du Gouvernement, il s'agit d'un pas de géant (qui, selon elle, "**abolit des siècles de discrimination**"). Pour Esperanza Aguirre, réélue le 27 mai Présidente de la Communauté de Madrid et que nous avons déjà citée comme ancienne Présidente du Sénat, les lois de parité ne correspondent pas à la réalité.

Une question cruciale se pose: pourquoi les femmes devraient-elles jouir d'une sorte de "discrimination positive" ? Ni Marie Curie ni Margaret Thatcher n'ont bénéficié de lois de parité pour faire leurs preuves ; au fond, ces lois n'aboutissent qu'à entériner l'échec de la plupart des structures économiques et politiques, dès qu'il s'agit de donner leur chance aux femmes. Personne ne se berce d'illusions au sujet de cette loi qui sera remise à plat au bout d'un an d'application, qui n'a reçu l'appui que d'une courte majorité parlementaire et contre laquelle le patronat est vent debout.

## FEMMES MILLIARDAIRES ET FEMMES ORDINAIRES

Il semblerait qu'en Espagne, comme partout ailleurs, les seules femmes qui arri-

vent à conquérir et à conserver un vrai poste de décision sont une exception car elles sont... exceptionnelles. Certaines des plus grosses fortunes espagnoles sont détenues et gérées par des femmes, le plus souvent des héritières : Esther et Alicia Koplowitz, Ana Patricia Botin, la marquise de Taurisano, mais que pèsent-elles par comparaison avec 18 millions de "Mileuristas" (les 42% d'Espagnols qui gagnent moins de 1000 euros par mois) et 4,5 millions de personnes qui survivent avec 600 euros ? Parmi ces Espagnols les moins fortunés, une grande proportion de femmes et en particulier de veuves : plus de la moitié doit se contenter, pour vivre, de 400 euros par mois. Par chance, la famille, en Espagne, est encore une institution, qui se charge des obligations auxquelles l'Etat défaillant est incapable de faire face : petits-enfants, vieux parents, divorcés, chômeurs, s'en sortent grâce à leur famille. Et pour ceux qui n'en ont pas, il existe des institutions comme *Caritas*, des cantines publiques ou religieuses et quelques ONG.

La loi prévoit également un minimum du 40% de femmes - ou d'hommes - sur les listes électorales. C'est ainsi que, lors du scrutin de mai dernier, une liste composée uniquement de femmes a été déclarée inéligible. Or, à cause de brusques migrations intérieures, il existe des petits villages sans présence féminine ou masculine. Un cas est demeuré célèbre. En 1985 la petite commune de Plan, (Huesca, Aragon) comptait 42 hommes célibataires sur 170 habitants. Après avoir vu le film "**Convoi de femmes**" de William Wellman, les habitants, trouvant l'idée excellente, décidèrent d'organiser un rassemblement de femmes, qui arrivèrent non en caravane mais en autocar. Ce fut un succès : au bout d'un an naissait le premier bébé.

## LA VIOLENCE DANS TOUS SES ÉTATS

On ne peut parler du statut des femmes sans parler de la violence avec un grand V. Non que l'Espagne soit un pays particulièrement redoutable de ce point de vue, bien au contraire, mais les victimes de toutes catégories de délits, y compris les homicides, sont, à 85,8%, des femmes. Elles sont plus souvent volées, violées, frappées, blessées et tuées. Dans les médias espagnols, la "violence de genre" est presque un leitmotiv. La proportion est inverse lors des attentats de l'ETA : sur près de 1000 victimes, les terroristes basques ont tué "seulement" 67 femmes, jeunes filles et petites filles.

Il y aura toujours de méprisables individus et de sombres ordures qui battront, tromperont et voleront dans l'impunité. A nous, femmes, de nous défendre !

## UN PROBLÈME QUI ÉCHAPPE A NOTRE LOGICIEL

Il y a aussi la question des très machistes gitans. Le Tribunal Constitutionnel vient de refuser une pension de réversion à une femme mère de six enfants qui n'était mariée que selon le rite gitan. Cette communauté continue de n'en faire qu'à sa tête, retirant ses filles des écoles alors qu'elles sont particulièrement intelligentes, les mariant de force, les battant, les exploitant et les maintenant sous la coupe de leur conjoint ou des hommes tout-puissants de leur famille. Le tout dans l'illégalité absolue, sur fond de sanglantes luttes de clan, où les femmes représentent un enjeu comparable au bétail.

## DES EFFETS PERVERS INATTENDUS

Avec les immigrés - près de quatre millions en dix ans - se posent de nouveaux problèmes : quand une femme espagnole travaille, elle peut se permettre de payer une femme immigrée qui nettoie sa maison à sa place. Est-ce là un progrès ? L'amélioration du statut et du niveau de vie d'une femme doit-elle passer par l'asservissement d'une autre femme ?

L'immigration de certains pays hispano-américains s'intègre sans problème - même culture, même religion - mais aux immigrantes s'impose un contraste brutal : elles viennent de pays où règne un réel *machisme* (terme qui serait né au Mexique, non en Espagne). N'en parlons même pas quand il s'agit d'Asiatiques ou d'immigrants de religion et de culture islamiques, pour lesquels la femme est un être naturellement et originellement inférieur, à l'éducation et à l'intégration desquelles les maris et les frères s'opposent sans état d'âme.

Bien qu'en Espagne l'extrême droite politique soit désormais inexistante, l'intégration de millions d'immigrants peut finir par développer des sentiments xénophobes. Une femme de ménage espagnole qui ne trouve plus de travail et n'a jamais cotisé à la Sécurité sociale, se voit supplantée par des étrangères qui travaillent pour moins cher, et qui vont recevoir, elles, des aides sociales auxquelles elle n'a jamais pu avoir droit. La Sécurité sociale, bien qu'excédentaire, commence à s'essouffler et la situation devient alarmante dans certaines régions comme les Iles Canaries.

## PARADOXES DE L'ÉDUCATION

Depuis 1910, la femme espagnole peut accéder à toutes les études universitaires. Un siècle de présence féminine à l'Université se traduit dans le fait que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à posséder un doctorat (34.690 contre 31.003). Plusieurs carrières sont devenues franchement féminines, comme la médecine ou l'enseignement, alors que la présence de la femme dans certaines écoles d'ingénieurs reste minoritaire. En général, on compte davantage de femmes que d'hommes dans les Universités espagnoles, et elles y obtiennent de meilleurs résultats.

Il reste un noyau dur d'analphabètes, âgés en général de plus de cinquante ans, ou gitans, majoritairement féminin. Les femmes de cette génération, n'ayant pas fait de service militaire, ne pouvaient saisir cette dernière chance d'apprendre à lire ou à conduire, que l'Armée offrait aux recrues illettrées.

Parmi les immigrants, il en est de fort cultivés, provenant d'Argentine ou de pays de l'Est, mais la grande majorité est loin de l'être. Quelle possibilité réelle aura une petite immigrante d'accéder à une instruction de qualité ? Les espagnols dits de souche désertent l'école publique dès qu'ils en ont les moyens et la crise de l'enseignement d'Etat ne facilitera pas l'intégration des filles dans la société espagnole.

## LE REGARD DE LA FEMME SUR ELLE-MÊME

C'est ce qui a le plus changé, en Espagne, ce regard que la femme porte sur elle-même. Elle a pris conscience de ses possibilités en tant que travailleuse mais aussi en tant qu'être féminin, exploitant son côté le plus séduisant.

L'Espagnole, souvent jolie de visage, a compris aussi l'importance de son corps. On croise un peu partout de ravissantes jeunes filles, sveltes, modernes, très soignées, bien habillées, maquillées et à leur aise. Beaucoup d'entre elles sont des sportives, font attention à ce qu'elles mangent et, si elles en ont les moyens, se font opérer de ce qui leur déplaît. La plus importante compagnie de soins de beauté à la carte d'Europe, la *Corporación Dermoestética*, est espagnole et bien des femmes viennent se faire opérer ici. Comme partout ailleurs en Europe, cette obsession de la beauté selon les canons imposés par la mode et les médias, entraîne des problèmes d'anorexie et de boulimie, d'insatisfaction et de frustration quand on manque des moyens nécessaires pour s'offrir à soi-même un mirage de perfection. L'Espagne reste excessive et l'indépendance extrême, obsessionnelle, de certaines femmes est souvent très agressive. En outre, il est humiliant et peu honorable de se faire belle uniquement pour plaire aux hommes ou s'en servir.

## LOIN DE CARMEN

La vision du mâle s'est aussi transformée. Les jeunes maris aident souvent leur femme dans les corvées domestiques, dans les tâches familiales ou éducatives. L'homme ne se sent plus offensé s'il doit porter un paquet ou tenir une porte. Dans l'ensemble, l'union et la connivence dans les jeunes ménages sont plus authentiques qu'il y a un demi-siècle. Les hommes aiment leurs enfants et s'en occupent simplement, comme si cela était toujours allé de soi.

Les prix des logements étant démentiels, il faut que les deux membres du couple travaillent pour payer l'hypo-

thèque, qui est devenue une sorte de nouveau lien conjugal. Autre domaine dans lequel la parité absolue est atteinte: la fatigue ; les deux conjoints sont tout aussi épuisés par la vie trépidante qu'ils mènent.

En réalité, il faut reconnaître que, comme dans une bonne partie du bassin méditerranéen, les familles espagnoles sont souvent des matriarcats ; ce sont de plus en plus les femmes qui décident, laissant aux hommes l'illusion et l'apparence du pouvoir.

Toute conquête a un prix : dans bien des cas, la femme espagnole, supérieurement éduquée, travaillant sans cesse, n'a pas eu l'occasion d'envisager la maternité et se retrouve sans enfant à près de quarante ans. Or, toutes les enquêtes prouvent que dans une grande majorité, les espagnoles veulent des enfants. Une des conséquences est que l'Espagne est le pays où l'on adopte le plus d'enfants étrangers. Tous les ans des milliers d'orphelins venus de toute la planète, en particulier de Chine,

convergent vers les foyers espagnols. De même, l'Espagne est-elle un pays de pointe pour les techniques d'insémination artificielle, grâce auxquelles, souvent, des femmes ayant dépassé la quarantaine éprouvent la joie d'être mères. Il s'agit là d'une véritable révolution, non sans dangers. Car le "droit à l'enfant" ne devrait pas faire oublier les droits de l'enfant.

Dans les lignes qui précèdent, nous n'aurons parlé ni de *Carmen* ni de danseuses andalouses ; au-delà des clichés éculés, nous aurons préféré donner des chiffres et des informations utiles, instructives sur l'Espagne actuelle et ses réalités.

**Jeannine BOUCHÉ DE ESPAÑOL**

Sources :  
*Mujeres en Cifra*, Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, 2003  
*Mujeres y Hombres en España*, Instituto Nacional de Estadística, 2006  
Comisión Nacional del Mercado de Valores  
Ministerio del Interior  
Articles de *El País*, *ABC* et *Cinco Días*.

## Après-Demain n'est pas vendu en kiosques

**Vous pouvez commander le n°1 et le n°2 de notre Journal sur  
"Le statut des femmes dans le monde"**

Au sommaire du N°1 : le statut des femmes en Afrique, en Iran, en Pologne, en Turquie, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, aux Etats-Unis.

Au sommaire du N°2 : le statut des femmes en Russie, au Mexique, en Israël, en Chine, en Irlande, au Japon, au Pérou, en Inde.

Le prix du numéro est de 9 €.

Commandes à adresser à Après-Demain - BP 158-07 - 75327 Paris Cedex 07

Ana Maria GOMES

## PORTUGAL : DERNIÈRE LIGNE DROITE VERS L'ÉGALITÉ ?

Il est indéniable, en dépit de certaines habitudes, méthodes et statistiques préoccupantes, que le statut des femmes au Portugal a incroyablement évolué au cours des trente dernières années. Les femmes portugaises viennent d'ailleurs d'obtenir deux changements décisifs : sur les quotas de genre aux élections, sur les droits à l'interruption de grossesse.

### UNE VICTOIRE TANT ATTENDUE

Après neuf années d'expectative, suite à un premier référendum sur l'avortement (qui s'était traduit par un "non" arraché de justesse - 51% contre 49% - à un projet de loi plus restrictif) invalidé car près de sept électeurs sur dix ne s'étaient pas rendus aux urnes, le référendum de cette année a entériné un nouveau texte sur l'interruption volontaire de grossesse, qui autorise l'avortement jusqu'à la dixième semaine de grossesse. Auparavant, les avortements n'étaient permis qu'en cas de de viol, de menace pour la santé de la mère ou d'anomalie fœtale grave, laissant le Portugal prisonnier de l'une des législations les plus fermées de l'Union européenne, comparable à celles de l'Irlande, de Malte et de

la Pologne. Cette fois, les Portugais ont clairement tranché, à 60% contre 40%, en faveur de la nouvelle loi. C'est une victoire extrêmement significative, si l'on pense aux nombreuses femmes traînées de façon humiliante devant les tribunaux, au milieu d'un grand tintamarre médiatique, si l'on se souvient de celles, anonymes, nombreuses, qui, n'ayant pu se permettre d'aller obtenir à l'étranger un traitement décent, ont perdu la vie dans des avortements clandestins, pratiqués dans des conditions indignes.

### OÙ LA DROITE FAIT MIEUX QUE LA GAUCHE

Un autre pas en avant est accompli, avec la nouvelle loi sur la parité, présentée et adoptée l'an dernier par le Parti socialiste actuellement au pouvoir. Elle fixe un quota d'un minimum de 33,3% de candidats de chaque sexe sur toutes les listes électorales et à toutes les élections, qu'il s'agisse des Municipales, des Législatives ou des Européennes et stipule qu'au moins chaque troisième candidat figurant sur une liste doit être de l'autre sexe. Le refus de s'y conformer expose à des sanctions, y compris financières. Des élections municipales par-

tielles, qui viennent d'avoir lieu le 15 juin dernier à Lisbonne, ont été les premières à se dérouler dans le cadre de la nouvelle loi. Pour l'occasion, la liste socialiste est allée plus loin que le législateur, puisque sur 23 candidats, 12 étaient des femmes. C'est un événement d'une grande portée, y compris pour le PS, au sein duquel - au-delà des habituelles incantations sur la nécessaire place des femmes - la résistance à la mise en pratique de la parité reste fermement enracinée : pour preuve, l'actuel gouvernement de gauche dirigé par le socialiste José Socrates ne comprend que deux femmes ministres (Maria de Lurdes Rodrigues à l'Education, Isabel Pires de Lima à la Culture) et deux femmes Secrétaires d'Etat, autrement dit, encore moins que dans le précédent gouvernement de droite que conduisait José Manuel Durao Barroso avant d'être nommé Président de la Commission européenne.

### LA FIN DES DOMAINES RÉSERVÉS

D'une manière générale, les progrès considérables dans le statut des femmes au Portugal trouvent leur origine dans l'accès au marché du travail à partir des années 60 (processus accéléré par les guerres coloniales interminables - Guinée, Angola, Mozambique - menées par le régime de Salazar et de Caetano ainsi que par la durée extrêmement longue de la conscription). Pour autant, les disparités de genre demeurent considérables. Si, au sein de l'Union européenne, le Portugal présente aujourd'hui l'un des plus forts taux de participation quantitative - 72% pour les 20-44 ans et 63% pour l'ensemble - et qualitative des femmes au marché du travail (taux le plus élevé en Europe d'emploi

des femmes ayant un niveau d'études supérieur - 92,2% contre 95,1% pour les hommes), ces chiffres doivent être mis en perspective : un progrès significatif ne s'est vraiment dessiné qu'après 1974 et la chute du régime dictatorial, lorsque la nouvelle Constitution et un arsenal législatif démocratique ont assuré l'égalité des droits. Ainsi, ce n'est qu'en 1975 que certains métiers et carrières - tels que la diplomatie et la magistrature - se sont ouverts aux femmes. A présent, sur 500 diplomates de haut niveau, le Portugal compte 138 femmes ; quant aux procureurs de la République et aux juges, ce sont maintenant en majorité des femmes. Quel changement, en 30 ans !

### 1325 ? CONNAIS PAS

Les femmes continuent à grignoter du terrain sur d'anciennes chasses gardées masculines : à ce jour, 15% des effectifs permanents de l'armée sont féminins, contre 6,1% en 1999 ; une recrue sur cinq des forces aériennes portugaises est une femme. Elles n'hésitent pas à se porter volontaires pour les missions les plus dangereuses et les plus difficiles : sur 141 "Casques bleus" portugais actuellement en mission au sud-Liban, 22 - soit 15% - sont des femmes. En revanche, les chiffres sont autrement moins glorieux lorsqu'il s'agit pour le Portugal d'intégrer les experts qui le représentent - quelle que soit leur spécialité - aux délégations internationales. C'est particulièrement déplorable si l'on se rappelle que la fameuse résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations-Unies, exigeant la participation à tous niveaux, des femmes aux négociations internationales, aux commissions de résolution de conflits et aux missions de maintien de la paix, a été adoptée fin octobre 2000, il y a près de sept ans ! Et si le Portugal

n'a toujours pas l'ombre de l'ébauche d'un plan national d'action visant à mettre en œuvre la Résolution 1325, ce n'est pas par manque de volontaires ou par pénurie de femmes compétentes et hautement qualifiées, dans la police, l'armée, la magistrature ou la diplomatie !

### CHÔMAGE, BAS SALAIRES, TEMPS PARTIELS : LA LITANIE HABITUELLE

En réalité, la discrimination de genre demeure très sensible au Portugal, et tend à s'accroître mécaniquement en période de faible croissance économique : les femmes sont alors les premières touchées par le chômage (8,4%). En même temps, le Portugal est le pays de l'Union européenne où les mères d'enfants de moins de dix ans travaillent le plus. Il existe sur le marché de l'emploi une ségrégation horizontale et verticale, avec, d'un côté, un grand nombre de femmes concentré dans des activités peu gratifiantes, peu qualifiantes et mal payées, de l'autre, une présence insuffisante aux postes de direction et de management (34,2% contre 65,8% pour les hommes). L'économie invisible - le travail non rémunéré effectué par les femmes, principalement au sein de la structure familiale - n'est prise en compte ni par les statistiques, ni par la société, ni par les femmes elles-mêmes. En outre, le pourcentage de CDD féminins est l'un des plus élevés d'Europe (20,4%), les femmes sont les plus nombreuses à devoir accepter les temps partiels (20% de l'ensemble de celles ayant un emploi) et les horaires réduits, de type 80% temps plein.

En terme d'inégalité salariale, s'il faut en croire les statistiques Eurostat, le Portugal semble, avec un différentiel de

15%, en dessous de la moyenne de l'Union européenne, avec des variations de 5 à 10% au cours de la dernière décennie. Cependant, d'une année sur l'autre, de fortes disparités semblent indiquer des différences dans la qualité ou la méthodologie des enquêtes, plutôt que des progrès réels et mesurables. En réalité, ce "flou artistique" est aussi favorisé par une moindre conscience des enjeux de genre, que l'on observe dans les différentes données recueillies. Et ce défaut de prise de conscience vient autant du citoyen lambda que des décideurs : une étude de la Commission européenne, publiée en 2006, confirme qu'au Portugal, l'inégalité salariale fondée sur le genre a "peu d'impact sur le débat public ou l'agenda politique."

### UNE ÉVOLUTION QUI PASSE PAR LA LOI

De surcroît, les chiffres ne disent pas tout. Même si la loi protège les femmes, la discrimination se poursuit d'une manière qu'on pourrait presque qualifier de "naturelle", tant le conditionnement culturel et éducatif a façonné les mentalités et s'avère difficile à modifier. C'est pourquoi de nouveaux progrès passent par l'adoption d'une législation qui accélérera la nécessaire et urgente évolution des esprits. Il ne s'agit pas de permettre à l'Etat de régenter la vie privée des citoyens, mais plutôt de l'obligation légale et fondamentale qu'a celui-ci de protéger ses citoyens, quels qu'ils soient, contre tout abus ou discrimination. Un exemple convaincant serait donné par la mise en place de quotas pour une représentation équilibrée des genres dans les organes et les mécanismes de décision politique et économique. Une autre mesure serait bienvenue entre toutes : celle qui consisterait à

rendre le congé paternel obligatoire, et à englober la durée des congés maternels et paternels dans un congé global à partager entre les deux parents, étant entendu que les pères assumeraient à part égale les responsabilités familiales qui leur incombent. Au Portugal, selon les éléments fournis par l'Institut national de la statistique pour 2005, plus de 76.000 femmes ont bénéficié d'un congé de maternité, tandis que 43.000 hommes seulement consentaient à prendre leurs congés de paternité, presque tous égaux ou inférieurs à 5 jours. Voilà qui n'aide pas les femmes à crever le plafond de verre !

### UN EFFET "BOULE DE NEIGE"

Statistiques encore bien moins réjouissantes : celles de la violence domestique, qui a augmenté de 30% en 2006, pour un total de plus de 17.000 cas signalés, selon les chiffres publiés par les médias. La police a enregistré près de 8.000 plaintes, alors que leur nombre n'était "que" de 6.000 l'année précédente. Les ONG actives en matière d'assistance et de conseil aux victimes, soulignent pour leur part que ces chiffres ne reflètent qu'imparfaitement la réalité du

terrain, de nombreux cas n'étant jamais portés à la connaissance des autorités, par crainte de représailles.

En dépit de réels progrès accomplis depuis 1974, un énorme chantier reste ouvert au Portugal en matière d'égalité de genre, domaine auquel l'Etat devrait consacrer des moyens significatifs tant en faveur de l'éducation que de la prise de conscience, à commencer par la formation d'experts dans les ministères et les administrations centrales ou locales. Il est vital de promouvoir la participation et l'engagement des femmes dans la vie politique, ne serait-ce que pour l'effet "boule de neige" qui serait ainsi créé dans les autres secteurs de la vie publique. Aujourd'hui, le Portugal compte 61 femmes sur 230 députés au Parlement national (et 6 femmes - dont 4 socialistes - parmi ses 24 parlementaires européens). Certes, c'est mieux que rien, mais un bref coup d'œil sur le gouvernement de parité dirigé par José Luis Zapatero dans l'Espagne voisine, nous fait mesurer tout le chemin à parcourir. L'enjeu est clair : le Portugal peut - et doit - lui aussi, se donner un gouvernement de parité. Nous espérons bien qu'il sortira des prochaines élections législatives.

Ana Maria GOMES



[www.fondation-seligmann.org](http://www.fondation-seligmann.org)

C'est le site de la Fondation que vous pouvez désormais consulter.

Vous y trouverez des informations :

- sur la Fondation : Conseil d'administration, Comité d'Honneur, Conseil d'Animation
- sur les Prix Seligmann contre le racisme attribués en 2003, 2004 et 2005
- sur les activités de la Fondation
- sur le Journal Après-Demain : sommaires des numéros parus au cours des cinquante dernières années (en cours de construction).

Loreto SCHNAKE NEALE

## LA DETTE DE LA DÉMOCRATIE ENVERS LES FEMMES DU CHILI

L'avènement de Michelle Bachelet à la Présidence de la République chilienne, dû en partie à l'important soutien des femmes, constitue pour notre pays un fait historique qui change du tout au tout notre horizon d'expectatives et d'incertitudes, et nous fait rêver à une disparition du patriarcat dans notre société.

Tout au long de la campagne présidentielle, l'extraordinaire charisme de Michelle Bachelet lui aura attiré la sympathie et l'adhésion d'une majorité ; les femmes, en particulier, ont vu en elle celle qui pouvait leur apporter ou leur rendre l'espoir, qui constituait un référent de leurs valeurs et de leurs styles, celle qui interprétait au plus près leurs préoccupations et qui leur proposait de participer à un vrai renouvellement des pratiques politiques traditionnelles.

Parmi tant d'autres, Pamela Molina Toledo, Présidente d'une organisation de sourds et malentendants, témoigne : **“Je me suis engagée dans cette campagne car j'ai compris qu'il y avait une réelle possibilité d'agir et de contribuer à établir un programme qui émane, enfin, des vrais protagonistes du changement dans l'Histoire : les citoyens, la**

**société civile. Publiquement, Michelle Bachelet reconnaît à la société civile un pouvoir d'action, d'influence, de changement, cette société cessant enfin d'être l'objet passif, le simple récepteur-enregistreur des politiques gouvernementales.”**

Ce que le Chili vit aujourd'hui est l'aboutissement d'un processus, d'une histoire, d'un mouvement, dans un contexte international donné. Voici les principales étapes d'un parcours difficile et courageux.

### SANS LA FEMME, PAS DE DÉMOCRATIE !

Durant les 17 années noires de la dictature militaire, les femmes ont joué un rôle sans cesse croissant ; elles se sont distinguées par leur courage dans la défense des droits de l'Homme, dans la mise en œuvre de véritables stratégies de survie ainsi que dans la lutte pour la restauration de la démocratie au Chili.

La liberté revenue, les principales revendications du mouvement des femmes sont prises en compte par le premier

gouvernement démocratique ; elles se traduisent par la mise en place d'une politique d'égalité des chances, l'inscription de nouvelles problématiques sociales à l'agenda gouvernemental et par l'engagement de la coalition au pouvoir, envers les femmes et la communauté internationale, d'atteindre les objectifs définis de concert avec la société civile.

Parmi les mécanismes institutionnels les plus significatifs, c'est ainsi que seront créés, en 1991, le Service national de la femme et le Plan pour l'égalité des chances ; plus tard, un Conseil gouvernemental pour l'égalité des chances verra le jour, de même que des Programmes d'amélioration de la gestion de l'Etat qui prennent en compte la question de l'égalité homme-femme. D'importantes avancées sont également encouragées par le législateur, telles que la loi sur la violence intrafamiliale, la loi sur le divorce, la loi sur le harcèlement sexuel et la création des Tribunaux de la famille.

### DÉMOCRATIE POUR LE PAYS, DÉMOCRATIE A LA MAISON !

Simultanément, et en conséquence de l'accélération des phénomènes de la modernité, des effets des politiques publiques dans le sens de l'équité entre les sexes et de la globalisation, le Chili brûle les étapes d'une transformation socio-culturelle d'importance.

La condition des femmes chiliennes s'améliore, et on assiste à une libéralisation de leurs perceptions, par rapport aux valeurs traditionnelles véhiculées par la religion et aux vieux stéréotypes patriarcaux et sexistes.

Aujourd'hui, la majorité des femmes chiliennes (58%)<sup>1</sup> a comme projet de vie celui de devenir économiquement indépendante. En réalité, les foyers ayant pour chef de famille une femme se sont multipliés (pour atteindre le nombre de 1 pour 4), l'objectif d'avoir des enfants et de se consacrer exclusivement à sa famille devenant secondaire (seules 24% des femmes chiliennes affichent aujourd'hui encore une telle priorité).

Les femmes ont développé une plus grande conscience de soi et une estimation plus juste de leurs besoins, de leurs capacités et de leurs droits. De ce fait, la plupart d'entre elles (81%) s'estiment victimes de discriminations, notamment dans les domaines du travail (93%), de la liberté sexuelle (77%), de la politique (74%), dans les médias (69%) et dans leur vie familiale (66%). Pour 62% d'entre elles, un certain malaise social et existentiel en découle.

### LA DÉMOCRATIE A UNE DETTE ENVERS LES FEMMES !

Parallèlement, les Chiliennes attribuent beaucoup de valeur à l'honnêteté et à la responsabilité dans l'exercice de la fonction publique et considèrent que les femmes prêter plus d'attention que les hommes aux revendications citoyennes. En revanche, elles sont convaincues que, pour participer au débat politique avec quelque chance de faire entendre leur voix, les femmes sont obligées de fournir plus d'efforts, de donner plus de preuves de leur compétence, alors qu'elles ont beaucoup plus d'obligations familiales que les hommes. Elle sont majoritairement partisans d'une loi qui imposerait la parité au Sénat et à la Chambre des députés (87%), parmi

les cadres de la fonction publique (85%) ainsi que dans la hiérarchie militaire et policière (82%).

Il ne fait aucun doute que, durant toutes ces années, nous avons beaucoup avancé en matière d'égalité des genres, de non-discrimination et de validation de nos droits fondamentaux. Ce qui ne dispense pas de mesurer et de rappeler tout ce qui reste à faire, de définir les chantiers à mener à bien et d'assumer les nouveaux défis de notre société.

D'une part, nous n'avons pas encore de loi qui sanctionne la discrimination envers les femmes. D'autre part, quatre secteurs fondamentaux demeurent, dans lesquels les Chiliennes subissent encore d'importantes inégalités et des discriminations inacceptables.

## 1. INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Bien que l'on puisse constater une importante diminution des foyers pauvres (1 foyer sur 5 est passé au-dessus du seuil de pauvreté, tout simplement grâce à la contribution économique des femmes), on note une tendance lourde à la "féminisation de la pauvreté". Ainsi, le revenu national, par tête, des femmes ne représente que 38,6% de celui des hommes. D'autre part, même si le taux de participation des femmes au marché du travail a augmenté, il reste le plus bas de la région (38,5%)<sup>2</sup>. En raison des multiples discriminations dont elles sont victimes et de la répartition inéquitable des responsabilités et tâches familiales, les femmes ont plus de difficultés que les hommes à accéder au marché du travail, à s'y imposer et à y progresser. A elles les emplois médiocres et peu gratifiants dans des

activités saisonnières ou temporaires, à elles les journées de travail à temps partiel ou variable, à elles le défaut de contrats écrits, la précarité des revenus. Ces trajectoires irrégulières et discontinues ont aussi, logiquement, des conséquences néfastes en matière de couverture sociale et de retraites.

Malgré leur niveau d'études supérieur à celui des hommes, elles perçoivent moins qu'eux pour un même travail (69% en moyenne et 66% seulement lorsqu'elles ont un niveau d'études supérieur). Leurs revendications sont simples : un travail décent, un emploi stable avec une bonne protection sociale pour elles et leurs enfants, la possibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, le partage des tâches domestiques avec les hommes.

## 2. SANTÉ, VIE SEXUELLE ET I.V.G.

En matière de santé, le Chili est parvenu à se rapprocher des taux des pays développés, notamment en ce qui concerne la mortalité générale et la mortalité maternelle et infantile. En revanche, nous affichons le taux d'avortements le plus haut d'Amérique latine (plus de 160.000 par an), un taux de grossesse, chez les adolescentes, de 16,1%<sup>3</sup> et une tendance à la féminisation de l'infection par le VIH ainsi que du SIDA. Les revendications portent, là, sur l'éducation sexuelle dans les écoles, l'orientation, l'information, le conseil et l'écoute en matière de prévention des grossesses non désirées, la prévention du VIH-SIDA et des maladies sexuellement transmissibles (MST), la légalisation de l'avortement thérapeutique.

### 3. VIOLENCE ET DISCRIMINATION ANTI-FÉMININES

Malgré les efforts des pouvoirs publics, 7 femmes sur 10 subissent dans notre pays la violence psychologique et 1 sur 4 la violence physique de son conjoint ou de son mari ; chaque année, le Chili enregistre autour de 70 “féminicides”<sup>4</sup>. Les revendications portent sur la reconnaissance de l’existence d’une violence de genre (pas seulement intrafamiliale) - notamment la violence sexuelle envers les femmes et les jeunes filles - et l’élaboration d’une vraie stratégie nationale de prévention et de traitement ; la garantie d’une protection authentique et d’un dédommagement des victimes ; la prise en compte de la violence de genre dans les programmes de sécurité publique.

### 4. ACCÈS ET PARTICIPATION AUX FONCTIONS DE REPRÉSENTATION

Alors que la parité est acquise au niveau des responsabilités gouvernementales, il existe encore une profonde sous-représentation des femmes au sein des assemblées élues et l’on note un rapport inversement proportionnel entre les taux de participation et les niveaux de pouvoir que les femmes atteignent (5% d’élues au Sénat ; 15% à la Chambre des députés ; 12% des maires ; 27% des conseillers municipaux)<sup>5</sup>. Par leur conservatisme et leur machisme, les partis politiques constituent un “bouchon” ou un filtre nuisible à l’accès des femmes aux prises de décisions. Il est donc urgent de mettre en œuvre un mécanisme légal pour promouvoir et garantir la représentation des femmes

aux postes, dignités et fonctions dont l’attribution est soumise au suffrage universel.

### DES EFFETS D’ANNONCE AUX EFFETS D’ACTION

Selon les propres termes de la Présidente élue, le gouvernement s’est donné comme objectif de réaliser “un sérieux effort de normalisation”. Michelle Bachelet a débuté son mandat de quatre ans par un signe politique clair et convaincant, en formant un cabinet paritaire, tant au niveau national que régional. Elle a donné la priorité à des sujets qui, jusqu’alors, avaient été laissés au second plan ; c’est ainsi, pour ne prendre que quelques exemples, qu’elle a élevé au rang de projets emblématiques de sa présidence, la création d’un système de protection sociale, la réforme du système des retraites et l’agenda pour l’équité de genre 2006-2010.

En conclusion, il est permis d’affirmer que le Chili a connu - et connaît - un processus nouveau de construction sociale, institutionnelle, idéologique, symbolique, et que le gouvernement paritaire de Michelle Bachelet se situe dans le droit fil de cette volonté démocratique, de changement, de globalisation et de légitimation de l’idée universelle d’égalité. La lutte a porté ses fruits, les femmes votent aujourd’hui pour des femmes, au Chili et ailleurs. La reconnaissance des femmes s’étend chaque fois un peu plus à leur capacité de gestion de leurs propres talents, et un grand capital s’est constitué, qui croît et embellit : le *leadership* féminin.

La volonté de parité et d’égalité des chances exprimée par le gouvernement

actuel symbolise un pari exemplaire pris sur la démocratisation. Pour que cette tendance s'affirme et se confirme, il nous faut non seulement conserver l'élan particulier des femmes au sein du gouvernement, vaincre les pesanteurs culturelles, mais aussi, de manière très concrète, redistribuer sérieusement les responsabilités et le pouvoir.

Le défi pour nous, femmes démocrates et féministes du Chili, est de concevoir l'architecture politique et institutionnelle qui nous permette d'inscrire, dans la durée, la présence des femmes au cœur de la prise de décisions. La Présidente Michelle Bachelet nous a invitées à construire une **“alliance paritaire latino-**

**américaine”**, pour renforcer nos objectifs d'égalité. Car ce qu'elle veut instaurer n'a rien d'exotique ou de particulariste : c'est un signe avant-coureur de temps meilleurs pour toutes nos démocraties.

**Loreto SCHNAKE NEALE**

1. Toutes les données citées sont extraites du Sondage National *Mujer y Política 2006*, du “Centro Regional de Derechos Humanos y Justicia de Género Humanas” et de l’ “Instituto de Asuntos Públicos” de l'Université du Chili.

2. Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL).

3. Mujeres Chilenas. Estadísticas para el nuevo siglo. SERNAM-INE.

4 & 5. Servicio Nacional de la Mujer (SERNAM).

## Prochains numéros d'Après-Demain

- L'identité française
- L'école du civisme
- Les conditions de l'intégration
- Pour une société non violente
- La liberté d'expression

## L'équipe d'Après-Demain

**Directrice** : Françoise Seligmann

**Rédaction** : Bernard Wallon, Yvon Béguivin, Liliane Jolivet, Delphine Delvaux.

**Administration** : Denise Jumontier

Anna KARAMANOÛ

## LES FEMMES GRECQUES, DE LA VALEUR DOMESTIQUE A LA VALEUR ÉCONOMIQUE

**E**n Grèce, l'histoire du droit des femmes est plutôt récente. Elle ne remonte qu'à 1952, lorsque les femmes se virent attribuer le droit de vote et que la première d'entre elles fut élue l'année suivante au Parlement. La reconnaissance des droits humains et politiques pour les femmes fut suivie par une participation et un investissement massifs dans le domaine de l'éducation et dans le champ économique, par des évolutions dans la répartition des tâches selon les genres et dans la structure familiale. Il est clair qu'au fil des années, les changements dans le rôle et la place des femmes et leur conversion de valeur domestique en valeur économique, ont été tout bonnement extraordinaires. L'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne, le 1<sup>er</sup> janvier 1981, a encouragé l'adoption de politiques tendant à l'élimination de la discrimination sur la base du genre ou du sexe, a contribué au développement d'une solide base légale à partir de laquelle l'égalité a pu véritablement s'établir, et a créé un cadre institutionnel dont on peut affirmer qu'il est l'un des plus progressistes du monde contemporain. Toutefois, en dépit d'une volonté politique soutenue par les textes européens, directives ou règlements, certains pans de la législation nationale

continuent de poser problème, en particulier pour tout ce qui touche à la vie quotidienne.

### AU MÉRITE, LES FEMMES S'IMPOSENT

Aujourd'hui, les Grecques sont fières de ce que 60% des étudiants dans les universités du pays soient des filles et des femmes, alors que l'on observe parallèlement une véritable dynamique féminine dans tous les domaines de la science et de la formation professionnelle. Il est frappant de noter que là où les procédures d'accès sont objectives, loyales et basées sur le mérite (par exemple, l'Education nationale) les femmes s'imposent haut la main. Dans l'institution judiciaire aussi, il faudra se mettre à parler au féminin, car 75% des nouveaux venus sont des femmes, de même que dans le secteur des services. Remarquons d'ailleurs que la proportion de femmes employées ayant fait des études supérieures, est plus élevée (37%) que celles des hommes (34%). Dans le domaine - évidemment très riche en Grèce - de la préservation et de la mise en valeur de l'héritage culturel (antiquités, monuments historiques, archéologie, découvertes récentes, restauration, muséographie) la présence

des femmes est impressionnante par le nombre et la qualité. En général de très haut niveau, les femmes archéologues sont majoritaires dans leur profession. La présence des femmes est également très significative dans la restauration de monuments mais aussi dans les fonctions de gestion des projets et de conduite des institutions. Au cours des cinq dernières années, la direction des musées nationaux a été assurée par des femmes, lesquelles ont été à plusieurs reprises récompensées par de prestigieuses distinctions internationales et européennes, pour leur travail tant culturel qu'organisationnel. Si l'on fait le bilan de la présence et de l'action des femmes dans la vie culturelle, nous pouvons le qualifier de positif, de substantiel et d'efficace, en dépit des problèmes auxquels les Grecques ont encore à faire face en matière de reconnaissance des compétences professionnelles et des qualifications artistiques ou techniques.

### LA VIE POLITIQUE, UNIVERS TROP IMPITOYABLE

Indéniablement, la position des femmes dans la société grecque ne cesse de s'améliorer. Néanmoins, l'accroissement apparent de la participation féminine à la vie éducative, culturelle et économique, ne s'est accompagnée ni d'une redistribution des responsabilités familiales ni d'un accroissement de la représentation des femmes dans les institutions démocratiques et les processus de décision politiques. En Grèce, la participation des femmes à la vie publique demeure très faible et n'est pas à la mesure des progrès enregistrés dans les autres secteurs. L'actuelle réalité politique se solde par un sérieux déficit démocratique, la majorité du corps électoral - c'est à dire 50,51% de la population en âge de voter - demeurant minoritaire, pour ne pas dire absente des

centres de pouvoir et de décision. En terme d'accès aux responsabilités selon le critère de genre, la Grèce figure parmi les cancre de l'Europe des 27, et occupe une peu glorieuse 78<sup>ème</sup> place mondiale, selon le classement établi par les Nations-Unies (Union interparlementaire, 31/01/2006). Les résultats des élections législatives de 2004 et des élections municipales de 2006 confirment cette carence : 13% de participation féminine au Parlement national et au gouvernement, 17% aux conseils municipaux. Sur les principes de l'instauration de quotas et d'une représentation équitable et imposée par la loi, des femmes sur les listes électorales, le débat continue de faire rage dans les partis. Dans le même temps, les structures patriarcales des appareils et des états-majors, le système des voix de préférence, le clientélisme et la férocité des affrontements dans l'"univers impitoyable" de la politique grecque - où mieux vaut avoir le cuir épais - s'ajoutant aux déséquilibres dans la répartition des tâches et responsabilités familiales, sont des facteurs qui découragent les femmes de participer à la vie publique. Autre élément : les différences de salaires et de rémunérations, qui semblent avoir un effet dissuasif sur les velléités des femmes de s'engager.

### PLUS DUR A VAINCRE QUE L'EVEREST : LE MONT ATHOS

Ce que l'auteur de "**L'histoire de la Guerre du Péloponnèse**", le grand Thucydide, écrivait il y a 2500 ans à propos d'Athènes - "**La Cité appartient aux hommes**" - reste évidemment d'actualité et constitue même le principe de base de la structure et du fonctionnement du système socio-politique de la Grèce. Dans le même temps, la discrimination directe ou insidieuse, l'inégalité face au marché du travail - 47% des femmes

seulement exercent une activité officiellement rémunérée - le fort taux de chômage féminin, en particulier parmi les jeunes femmes, l'insuffisance et l'inadaptation en matière de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées, la violence domestique et le harcèlement sexuel, la reproduction par les médias de stéréotypes malsains, la règle du "deux poids, deux mesures" en matière de morale sexuelle, sont autant de problèmes dialectiquement en lien avec la culture phallo-centriste, et qui, de fait, annihilent quasiment toute volonté de participation des femmes aux structures du pouvoir politique et économique. A ces obstacles, l'on peut encore ajouter des traditions religieuses pesantes et obsolètes et des discriminations symboliques, comme l'interdiction faite aux femmes de visiter le Mont Athos - la montagne sacrée aux vingt monastères - un cas-limite de discrimination sexiste, pourtant validé par le Code pénal. Le Parlement européen a eu beau voter à deux reprises une résolution la condamnant, la tradition perdure et toute allusion à ce sujet est soigneusement évitée dans les discours.

### DES LOIS QUI VONT PLUS LOIN

Le gouvernement fait des efforts pour améliorer la situation des femmes. Des lois réprimant la traite des êtres humains et la violence domestique ont été votées, et, en dépit de faiblesses pointées du doigt par certaines ONG, elles sont les premières à qualifier le trafic d'êtres humains en crime organisé, et à punir la violence domestique comme le harcèlement sexuel. On compte en Grèce plus de 70 organisations non-gouvernementales qui apportent une contribution décisive à l'élévation du statut des femmes, par le lobbying, l'organisation de séminaires, d'événements, de conférences, par des actions en faveur des

femmes victime des violences, de la traite, du proxénétisme, qui offrent des services gratuits, comme le conseil juridique, l'accompagnement psychologique ou la défense en justice. Les femmes immigrées ou issues des minorités constituent des catégories qui requièrent une attention particulière, car elles sont souvent privées des droits humains les plus élémentaires. De son côté, l'"**Association politique des femmes**", fondée en 1998 par des élues et des personnalités couvrant tout l'échiquier, à l'exception du Parti communiste, mène le combat pour la mise en valeur du rôle des femmes dans la vie politique et dans les processus de décision.

### LONGTEMPS OUBLIÉE DES LUMIÈRES

Lorsqu'elles évaluent les réalisations et les changements intervenus au cours des cinquante dernières années, les femmes grecques se sentent confortées dans leur combat, bien que certains problèmes concrets n'aient toujours reçu aucune solution appropriée. Exilée de la scène politique européenne à l'extrême sud-est de notre continent, après quatre siècles passés sous le joug ottoman, la Grèce aura été la dernière à recevoir l'élan de la modernisation et des Lumières, ce qui n'a pas été sans effet sur la place des femmes dans la société. La réalité quotidienne montre qu'un long chemin est encore à parcourir pour que prévale une authentique égalité de genre, et que des efforts restent à accomplir pour mieux promouvoir des droits des femmes et l'égalité devant l'emploi. La transformation culturelle, les changements de mentalité sont des évolutions lentes : ils pourront s'accélérer grâce à la volonté politique et à des actions concertées, au niveau national et européen.

Anna KARAMANOÛ

Magali MOSSÉ

## ENTRE MACHISME, CATHOLICISME, BERLUSCONISME, LA VOIE ÉTROITE DES FEMMES ITALIENNES

L'Italie est un pays démocratique, riche mais où les traditions catholiques, machistes, sont encore vivaces. Le thème de la violence subie par les femmes y demeure tabou, alors que c'est une réalité pour une Italienne sur trois. L'image de la femme, très dévalorisée dans les médias, explique aussi, par exemple, que la politique vis-à-vis de la prostitution soit un sujet particulièrement controversé.

Dans l'Italie actuelle, les deux figures dominantes de la représentation de la femme, femme au foyer et "femme-objet", témoignent d'un machisme ancestral.

### MIS A PART LA VOITURE...

Un sondage a été réalisé auprès de 800 jeunes Italiens pour tenter de définir leur image de la famille idéale. La grande majorité des sondés pense que le rôle de la femme est de s'occuper des enfants et les deux-tiers considèrent que la seule tâche domestique pouvant incomber à un homme consiste à s'occuper de la voiture ! D'ailleurs, seuls 17% des personnes interrogées estiment qu'il existe

des discriminations au sein de la famille. Les jeunes Italiens ont donc parfaitement intégré le modèle traditionnel tel qu'il est défini depuis des siècles par la religion catholique. Et s'il est vrai que 68% des sondés reconnaissent l'existence de discriminations dans le monde du travail, seuls 10% d'entre eux imaginent qu'une femme puisse mener une carrière de chef d'entreprise.

### UN TISSU SOCIAL IMPRÉGNÉ DE SEXISME

Pour une majorité de jeunes, le rôle de la femme n'a pas de raison d'évoluer. On pourrait se contenter de considérer que les clichés ont la vie dure, mais ce phénomène a des conséquences sur l'orientation que les jeunes filles donnent à leur vie, dans la mesure où elles s'autocensurent et se dévalorisent en choisissant des formations courtes, des métiers dits "féminins" ou en n'osant pas s'imposer sur le marché du travail. Ces choix et ces attitudes s'expliquent par la conscience qu'elles ont, de ce *plafond de verre* du marché du travail. En 2003, le taux d'emploi des femmes, en Italie,

était de 42,7%, contre 69,6% pour les hommes. L'Italie se place en avant dernière position dans l'Europe des 27 en ce qui concerne le taux des femmes en activité<sup>1</sup>. Et, du reste, peut-on encore parler d'activité lorsqu'il ne s'agit que d'une représentation illusoire ?

### LES "BATAILLONS DE CHARME" DU BERLUSCONISME

Dans toutes les émissions de télévision italiennes, y compris celles qui affichent des prétentions intellectuelles, des "Valette" (à mi-chemin entre la soubrette et la potiche) court vêtues et aux formes généreuses, se succèdent sur le plateau dans le seul but de faire monter l'audimat. Si la plastique de ces "ravisantes idiotes" est irréprochable, leur ramage se rapporte rarement à leur plumage. De surcroît, dans les *reality shows*, des couplets sexistes et misogynes sont régulièrement déversés, sous prétexte de faire rire, avec l'assentiment des animateurs et du public. **"En Italie, la route pour la civilisation est encore longue"**<sup>2</sup>. Médias et sphère politique étant étroitement liés dans ce pays, il paraît impensable de sacrifier une émission à fort taux d'audience uniquement par respect pour les femmes. Qui plus est, cette représentation de la femme a fait la fortune économique et politique du berlusconisme. Au-delà d'une sorte de folklore national grotesque et affligeant, on pourrait certes mépriser ces comportements s'ils ne contribuaient pas à déculpabiliser les auteurs d'actes de violence contre les femmes.

### UNE FEMME SUR TROIS...

En Italie, une étude de l'Institut national de statistiques a été réalisée, en 2006, auprès de femmes de 16 à 70 ans.

Cette étude a révélé un chiffre particulièrement troublant : 14 millions de femmes auraient subi des violences au moins une fois dans leur vie.

6,7 millions de femmes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles et 7,1 millions, de violences psychologiques. Les femmes séparées ou divorcées semblent les plus touchées par ces phénomènes.

L'étude, publiée le 8 mars, "Journée de la femme", rappelle la nécessité de sensibiliser la population à ce thème hautement sensible. 93% des femmes victimes d'actes de violences ne les dénoncent pas. Où la violence règne, le silence s'installe.

En outre, 69,7% des viols sont commis par l'ancien ou l'actuel partenaire de la victime et près d'un tiers des agresseurs en ont été eux-mêmes victimes dans le passé.

D'où la nécessité de communiquer sur ce sujet afin de prévenir un maximum de délits, de dégâts et de victimes. Il paraît notamment important de sensibiliser les plus jeunes, sachant que 1,4 million de jeunes filles de moins de seize ans sont victimes d'abus et de violences en Italie. Les campagnes de communication permettent d'atténuer les dommages psychologiques mais, dans la majorité des cas, les femmes qui ont subi des violences souffrent de troubles du sommeil, perdent confiance en elles et se sentent impuissantes face à l'existence: plus de 10% s'automutilent ou pensent au suicide.

Selon Barbara Pollastrini, Ministre en fonction des Droits et de l'Égalité des Chances, **"en Italie, comme partout en Europe, les femmes meurent plus à la suite de violences que de maladies ou d'accidents de la route."**<sup>3</sup>

Conscient que ce problème est lié à la condition féminine dans son ensemble,

le gouvernement Prodi a proposé une loi visant l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes.

Ce texte comprend l'élaboration d'un programme d'éducation aux Droits de l'Homme à l'école, une initiative publique de sensibilisation et la mise en œuvre, pour les femmes victimes de violences, d'un réseau de centres d'écoute, où peuvent s'exprimer toutes les voix : celles de femmes en activité, de femmes au foyer et de prostituées.

### UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Le 3 mai dernier, le maire de Padoue, Flavio Zanonato, annonçait son intention de punir, d'une part les prostituées d'amendes de 25 à 500 euros pour attentat à la pudeur mais aussi les clients pour stationnement abusif et entrave à la circulation. Aux yeux de cet élu, il s'agissait d'un projet-pilote ayant pour objectif d'impliquer à terme d'autres métropoles italiennes et de limiter cette forme d'esclavage des femmes.

La population italienne a vivement réagi. Des manifestations ont été organisées auxquelles ont participé des centaines de personnes dont des prostituées, mais aussi des clients et, plus généralement, des citoyens souhaitant défendre les droits à la dignité de ces femmes. Le mouvement a engendré un battage médiatique considérable. La première application de cet arrêté ayant eu lieu à l'encontre d'une prostituée polonaise qui a finalement dû travailler encore plus, pour pouvoir payer l'amende, les opposants à cette sanction - décidée selon des postulats hypocrites - ont souligné à quel point elle était inique, car appliquée sans discernement, de façon individuelle et aléatoire.

Même si les partisans de l'arrêté estiment qu'il permettra de lutter contre

l'exploitation et les violences subies par les prostituées, une telle mesure ne permet en réalité nullement d'assurer la sécurité des femmes exerçant ce métier. Or, la prostitution étant une activité légale en Italie, il paraît primordial de créer des conditions d'exercice sécurisées par les forces de police.

Voilà pourquoi il est important que les associations qui défendent les droits des prostituées ne pratiquent pas l'opposition frontale, mais, collaborent avec les autorités municipales. La solution pourrait se trouver dans la création de zones de libre exercice où les prostituées disposeraient d'une véritable liberté, confortée par des contrôles réguliers et justes. Ces personnes exerceraient ainsi leur activité dans des conditions décentes, sur les plans sanitaire, économique et social.

### LUTTER, ENCORE

L'exemple de la prostitution montre que la place de la femme dans la société italienne n'est ni en phase avec le monde moderne ni même stabilisée. Des luttes seront donc nécessaires, notamment dans le Sud où l'emprise catholique reste forte. Elles sont à mener dans le domaine du droit du travail, de la famille et de la citoyenneté et, de ce point de vue, on peut se réjouir de la vitalité d'associations locales de défense des femmes qui font au quotidien œuvre salutaire et vigilante de dénonciation, prélude à une émancipation réelle. Nous en sommes encore loin.

**Magali MOSSÉ**

1. D'après le site Internet officiel de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu>

2. Tiziana Perrino, dans le journal *Aprile*, du 24/04/2007.

3. *Aprile*, 21/02/2007.

Fatima LALEM

## FRANCE : LIBERTÉ, AUTONOMIE, PARITÉ, UN PRIX TROP LOURD A PAYER

**A**u cours des cinquante dernières années, les droits des femmes ont connu de formidables avancées. En Occident, mais aussi ailleurs dans le monde, des femmes se sont levées pour secouer un joug millénaire. Pourtant, ce mouvement semble, aujourd'hui, marquer le pas. Ralentissement, voire régression pour les unes, transformation des approches et des terrains de luttes pour les autres. Selon Anne Zelinsky<sup>1</sup> : **“quand on y regarde bien, une remarquable continuité se dégage dans la démarche féministe, elle part de la quête de l'égalité pour aller vers celle de la liberté et aboutir à la demande de parité, logique interne peu apparente à qui ne sait regarder.”**

Cette conquête de la liberté par les femmes est, certes, un processus de grande ampleur qui a transformé les relations avec les hommes et qui a changé la société moderne. Il n'en demeure pas moins que, dans de nombreux pays, les femmes sont toujours menacées dans leur intégrité physique, mutilées, enfermées et exploitées. Cette moitié de l'humanité continue à subir des violences multiples et se voit parfois dénier les droits les plus élémentaires. Les recommandations internationales et les objectifs généreux comme ceux du

Millénaire, prônés par les Nations Unies en janvier 2005, trouvent plus d'écho chez nous qu'auprès des décideurs des pays concernés.

### FÉCONDITÉ FÉMININE, DOMINATION MASCULINE

En France, la lutte pour la libre disposition de son corps a prévalu sur toutes les luttes engagées par le mouvement des femmes ; les femmes y ont gagné leur survie et leur liberté de refuser le statut imposé de procréatrices. Comme le rappelle Françoise Héritier, **“la fécondité est le lieu central de la domination masculine. Il s'ensuit que la prise de pouvoir par les femmes du contrôle de leur propre fécondité revient pour elles à sortir du lieu de la domination. Là est le levier d'un changement majeur pour l'humanité”**.

Le choix de la maternité, la maîtrise de la fécondité, ont été conquis de haute lutte ; or, si ce droit, qui a été décisif pour l'autonomie des femmes, est reconnu, il est loin d'être pleinement exercé par toutes.

Différents obstacles sociaux, culturels mais aussi politiques et financiers, l'entravent. Ces dernières années, l'accès à

l'avortement et à la contraception a peu progressé. Même si au niveau de l'offre contraceptive, on note un élargissement de la palette des moyens disponibles sur le marché, l'accessibilité financière s'est plutôt dégradée. Les résistances sociales à l'accès des femmes à la contraception comme à l'avortement perdurent, au-delà des conditions objectives d'accessibilité aux informations et aux structures. Ces résistances en disent long sur la difficulté toujours actuelle de penser collectivement la sexualité comme une composante de la vie affective et relationnelle relevant du choix, de la responsabilité et du savoir de chacun. Elles doivent être appréhendées en tenant compte de leur inscription dans des rapports sociaux de sexe, encore marqués par la domination du masculin.

### DES REMISES EN CAUSE INSIDIEUSES

Dans les réseaux féministes, particulièrement ceux qui, comme le planning familial, sont en première ligne sur ces questions, la vigilance est de mise car les tentatives insidieuses de remise en question de ces droits fondamentaux, notamment la fragilisation du droit à l'avortement, sont incessantes.

L'autre constat marquant de l'évolution récente des droits des femmes est celui de l'insertion dans le monde du travail. Cette insertion des femmes n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Le taux d'activité des femmes se rapproche de celui des hommes. En 40 ans, le nombre des femmes actives a presque doublé, passant de 6,7 en 1962 à 12,1 millions en 2002.

Il n'en reste pas moins que cette forte inscription des femmes dans le monde du travail se paie, et se paie cher. Elle

s'accompagne d'inégalités importantes. Que ce soit au niveau des salaires, des statuts ou du temps de travail, les discriminations professionnelles sont criantes. 83% des emplois à temps partiels sont des emplois féminins et plus de la moitié d'entre eux sont des temps partiels subis. In fine, les femmes sont 30% à travailler à temps partiel, les hommes 5%.

### TEMPS PARTIEL, PRÉCARITÉ, CULPABILISATION

Les secteurs gros pourvoyeurs d'emplois ouverts aux femmes restent les mêmes, traditionnellement féminins comme l'éducation, le social et la santé, ou, plus récemment, les activités commerciales et les services à la personne. Ils sont typiques de secteurs fonctionnant sur le temps partiel, la précarité des postes et des contrats et la médiocrité des salaires. En France, en tenant compte des durées de travail effectives, un homme gagne en moyenne 37% de plus qu'une femme.

Les carrières des femmes restent irrégulières et discontinues ; même celles qui occupent des emplois stables sont confrontées aux aléas de l'organisation de la vie familiale. Plus que leurs compagnons, elles pâtissent du manque de crèches et d'équipements collectifs de garde d'enfants (500.000 femmes ont recours au congé parental)

Les problèmes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale restent omniprésents pour de nombreuses femmes. Les enquêtes de l'INSEE montrent que le temps de travail quotidien des femmes atteint 10 heures et qu'il est nettement supérieur à celui des hommes, lequel n'a pas changé depuis plus de 15 ans.

Tout se passe comme si la rançon des aspirations à l'autonomie et à l'investissement professionnel des femmes était la concurrence obligatoire avec les activités et les responsabilités domestiques et éducatives. De très nombreuses femmes se sentent et se disent encore, aujourd'hui, culpabilisées par la société pour tout ce qui concerne les fonctions de procréation et les tâches d'éducation des enfants.

### LA LOI... ET CE QU'ON EN FAIT

Les efforts réels consentis dans la lutte contre les discriminations d'ordre professionnel entre les hommes et les femmes ont certes amené des avancées importantes sur le plan des législations (dispositifs européens ou nationaux - loi Roudy en 1983, loi Génisson en 2001, accord interprofessionnel signé en 2004) mais, si au niveau de l'égalité salariale, la législation est connue, elle n'est que fort peu contraignante dans son application. D'autant moins qu'à partir des années 1990, la déferlante de l'emploi précaire est venue contrecarrer les efforts d'harmonisation des statuts et des salaires.

### LES DANGERS DU COMMUNAUTARISME

De surcroît, l'intériorisation de normes sur la place et le rôle des femmes dans la société constitue encore, pour nombre d'entre elles, un frein à leur autonomie, aggravé par les situations de pauvreté et de dépendance et par diverses formes de vulnérabilités. Parmi ces dernières, il convient d'identifier celles liés au contexte culturel, en particulier pour les femmes qui vivent dans des quartiers populaires parfois marqués par la prégnance de normes communautaires. S'il

ne faut pas tomber dans la victimisation, il convient cependant d'identifier les violences dites spécifiques et de protéger les femmes de dérives auxquels le communautarisme peut trop souvent donner lieu.

Ces violences spécifiques, telles que les mariages forcés, sont à inscrire dans une logique de continuum et d'universalité de l'oppression séculaire exercée à l'encontre des femmes. En France, nous en sommes encore à dénoncer l'ampleur de ce fléau social et sociétal, quand des pays comme l'Espagne ont pris des engagements clairs et forts et mis en œuvre une politique globale pour lutter contre ce phénomène.

Que ce soit dans l'espace public ou familial, les femmes sont exposées à différentes formes de violences, physiques, sexuelles et/ou psychologiques. Elles les subissent souvent dans le silence et la culpabilité. La première enquête nationale sur les violences n'a été réalisée qu'en 2000. Elle a montré l'ampleur du phénomène : une femme sur dix est ou a été exposée à des violences, et, sur les 40.000 femmes victimes d'un viol chaque année, seules 8% osent porter plainte.

### L'ÉTOUFFEMENT SOUS LES TEXTES, OU L'INCOHÉRENCE ORGANISÉE

Ces dernières années, une prise de conscience se fait jour, tant dans la société qu'au niveau des acteurs politiques. Tous s'accordent à dire que dans une démocratie aussi avancée et sophistiquée que la nôtre, on ne peut tolérer de voir, tous les trois jours, une femme mourir sous les coups de son compagnon. Pourtant, malgré une forte mobilisation des associations féministes

contre les multiples violences de genre, malgré leur interpellation des pouvoirs publics pour l'obtention d'une loi cadre comparable au dispositif espagnol, l'urgence d'une politique vigoureuse et de grande ampleur tarde à se traduire dans les faits.

Les textes législatifs répressifs existent mais ils sont largement insuffisants pour lutter contre ces types de violence. La loi pénale a évolué dans le sens d'une reconnaissance de la gravité de tels actes, la répression s'est accentuée, mais la fonction pédagogique et préventive n'est pas assurée. Le corpus juridique lui-même, dans son accumulation de textes de lois, souffre d'incohérences et de contradictions, comme celles existant entre les juridictions des affaires familiales et les juridictions pénales.

### UN VECTEUR DE TRANSFORMATION SOCIALE

Une loi cadre globale devrait permettre d'agir par la prévention des comportements sexistes à tous les niveaux et dès le plus jeune âge, par la formation de tous les acteurs de terrain ainsi que des professionnels concernés (policiers,

magistrats, médecins...) Elle devrait donner la capacité d'accompagner les victimes, de garantir leur protection et de les aider à bénéficier de moyens financiers et d'un accompagnement social, tel que celui permettant leur maintien dans leur logement. Elle devrait aussi signifier clairement la sanction et la punition, mais, en même temps, prévoir les soins auxquels les auteurs de violences de genre doivent absolument être astreints.

Ces quelques réflexions permettent de rappeler que, malgré les luttes et les combats gagnés, qui ont permis plus d'autonomie pour les femmes, l'égalité réelle entre les sexes est un processus permanent de transformation sociale et de changements des mentalités. Elle requiert l'adhésion et la mobilisation de toutes et de tous, en premier lieu des acteurs militants de la société civile. Elle est aussi fonction de la conviction quant aux bénéfices réels que chacun peut attendre et espérer d'une telle égalité.

Fatima LALEM

1. Anne Zelinsky-Tristan "Histoire de vivre, Mémoires d'une féministe" Calmann-Lévy, 2005.

## Fédération Internationale des Droits de l'Homme

Si vous souhaitez être informé de la situation des droits de l'homme dans le monde lisez,  
« la lettre de la F.I.D.H. » et ses « rapports de mission »

Abonnement annuel à « la Lettre » (24 numéros)

Simple : 45 € - Étranger : 53 €

Abonnement annuel à « la Lettre » (24 numéros) et aux « rapports de mission » (30 rapports)

Simple : 90 € - Étranger : 106 €

Abonnements par chèque bancaire ou postal à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or, 75011 PARIS - Tél. 01 43 55 25 18

Jean-Michel BELORGEY

## COMME ILS DISENT, “UNE FEMME EST UNE FEMME”

**A**u nom de la lutte des classes, on a longtemps occulté les formes d’oppression, d’exploitation ou de domination des femmes dès lors qu’on ne pouvait en rendre compte dans des termes strictement compatibles avec une grille de lecture univoque des relations sociales. Certes, d’heureuses convergences se sont occasionnellement - et logiquement - produites entre les mouvements de libération ouvrière et les mouvements de libération de la femme ; elles ont rarement dissuadé les uns de sous-estimer voire de mépriser, certains enjeux essentiels des autres. Or, pour traiter des questions touchant à la condition féminine, nous assistons aujourd’hui à un étrange retournement de l’Histoire, et à l’émergence d’un nouveau refus de croiser d’une part les faits de classe, d’autre part les faits d’appartenance à un sexe, quand il ne s’agit pas, même, de ceux relatifs à l’origine nationale ou ethnique, alors qu’aucune libération sociale ne peut être imaginée sans ce croisement et cette alliance. Ce refus émane de franges du mouvement féministe qui, soit n’ont pas une expérience vécue de la diversité des conditions féminines, soit sont davantage sensibles, consciemment ou non, à ce qu’une certaine forme abstraite d’affirmation des droits de la femme peut rapporter aux femmes tirées

d’affaire, qu’aux disciplines qu’appelle l’émancipation, et si possible l’émancipation concrète et quotidienne de femmes *vivantes*, de *femmes de chair*. Lesquelles, dirait-on, leur importent peu.

Les terrains ne manquent pas où l’on note cette exclusion plus ou moins consciente des enjeux, cette nouvelle “scotomisation”, voire un retournement des alliances entre de nouvelles et d’anciennes sortes d’élites contre les laissé(e)s pour compte de toujours. Cela va des règles de droit du travail, protectrices de la santé ou de la sécurité des femmes en général, ou des femmes enceintes en particulier (emplois en continu, suivant le système des trois-huit ou travail de nuit, ou encore activité comportant le maniement de substances dangereuses) aux conditions de séjour sur le territoire français de membres de couples polygames selon le droit en vigueur dans leur pays d’origine, en passant par celui de l’allaitement maternel ou par les règles et pratiques gouvernant la résolution des litiges concernant la garde des enfants, en cas de divorce ou de conflit.

Sur le terrain des règles de droit du travail destinées à écarter les risques pouvant résulter, pour les femmes ou les

futures mères, de l'accomplissement de tâches pénibles ou dangereuses, l'idée s'impose peu à peu que les mesures de protection qui ont marqué, au XIX<sup>ème</sup> siècle, le droit du travail - mesures recommandées par les premières conventions de l'Organisation internationale du travail et par la Charte sociale du Conseil de l'Europe - sont non seulement ambiguës, mais nuisibles, au motif que de telles mesures joueraient contre celles qu'elles prétendent protéger, les excluraient du marché du travail ou de l'emploi dans certaines branches déceimment rémunérées. Dans son arrêt du 3 février 1994, la Cour de justice des communautés européennes (C.J.C.E.), au contraire du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe, a cautionné cette approche tranchée, en estimant que les directives communautaires applicables s'opposaient à ce qu'une législation nationale (en l'espèce la belge) maintienne, en matière de travail de nuit, des régimes de protection différenciés pour les hommes et les femmes, une telle différenciation n'étant justifiée par aucun critère objectif, même s'agissant des femmes enceintes ! On assiste là à une dénégation - à laquelle, même dans l'euphorie stakhanoviste présidant au culte de la tonne d'acier, les pays communistes n'avaient pas succombé - de l'existence de particularités biologiques (fragilité plus grande de la femme, en particulier en période de grossesse, face à certaines agressions du milieu) qui seraient de nature à justifier les protections en cause. Le thème de la fragilité féminine a beau manié de façon oppressive par les Talibans (comme autrefois par les Victoriens, d'une manière évidemment différenciées selon les catégories auxquelles ces femmes appartenaient), il n'en est pas pour autant disqualifié pour l'éternité. Dans ce contex-

te, On ne peut évidemment que redouter une coalition des revendications féminines incantatoires et abstraites, et des stratégies - bien réelles, celles-là - de démantèlement du droit du travail, car si l'on n'aligne pratiquement jamais les protections articulées en faveur des hommes sur celles édictées en faveur des femmes, on n'hésite pas à agir en sens inverse pour éliminer ou réduire les protections. Et jusqu'où ira-t-on ?

Sur la question évidemment délicate, de l'allaitement maternel, eu égard à l'assignation qu'elle induit singulièrement, aux yeux de certain(e)s, de la femme à un rôle biologiquement et organiquement différent de celui de l'homme - avec ce que cela peut comporter de mise en cause de sa vocation à un égal partage des rôles sociaux anciennement réservés au sexe masculin - il est clair que l'ensemble des campagnes mettant en évidence les vertus de cette pratique, du point de vue de la santé de l'enfant, ou de l'économie de la santé ( diminution supposée de la mortalité infantile et des dépenses de santé pour les nourrissons, du fait des immunités que l'allaitement maternel leur confère), n'a jamais été reçu par certaines franges du mouvement féministe que comme une suite de mauvais coups contre les femmes, une stratégie d'enfermement de celles-ci dans un rôle nourricier, participant d'une opération visant à dissuader les employeurs de recourir à l'emploi féminin. Au point qu'il est des féministes pour refuser de s'émouvoir qu'on expulse d'un prétoire - où son mari est jugé pour infraction à la législation du séjour - une femme africaine qui a dénudé sa poitrine afin d'allaiter son enfant.

Sur le terrain des litiges concernant la garde des enfants, où l'extrême dispersion - sur fond de retard dans l'évolution

des mentalités ou de poussées de modernisme intempestif - des sensibilités de la magistrature, expose les justiciables à toutes sortes de déconvenues, il est préoccupant de constater qu'on ne s'alarme, dans certains milieux féministes, ni de la prime donnée aux femmes parce qu'elles sont des femmes suivant les canons les plus éculés de la pensée patriarcale, ni de celle décernée aux femmes-qui-sont-des-hommes, en ce qu'elles exercent une profession lucrative ou détiennent un statut social prestigieux, aux dépens de leur conjoint qui, lui, n'est plus tout à fait un homme puisqu'il est au chômage, ou de santé précaire. Tout se passe, sur ce front, comme si la redistribution, de longue date nécessaire, des rôles sexuels, n'était faite que pour être menée de façon biaisée. Aux dépens des hommes en général, aux dépens des hommes les plus faibles en particulier, comme on en a usé aux dépens des femmes, et comme on continue de le faire, sur d'autres fronts, au nom de principes supérieurs et abstraits. Notamment quand, dans certains pays - y compris scandinaves - sous prétexte de lutter contre la féminisation de certaines professions -sanitaires et sociales en particulier- on choisit, en cas de coupes claires dans les budgets sociaux (y compris évidemment la réduction des capacités d'accueil de la petite enfance) de licencier prioritairement les femmes, donc de les pénaliser deux fois, dans leur vie professionnelle et personnelle.

De tous les terrains, celui de la polygamie est assurément celui qui génère les réactions les plus passionnelles, d'abord parce que c'est celui où s'expriment les passions ataviques, où les voix dissonantes sont les moins nombreuses et peinent à se faire entendre, la haine envers le Sud - en particulier envers

l'Islam - affleurant très vite. Il est pourtant des femmes, précisément celles des couches les moins favorisées de l'Islam, qui voudraient pouvoir transmettre un autre message que celui qui est commun au féminisme le plus doctrinaire et à l'establishment patriarcal le plus ethnocentriste et le plus réactionnaire !

***“Les polygames ne passeront plus !”***

Dans sa sagesse, le Haut Conseil à l'intégration suggérait ainsi, dès 1992, au gouvernement d'en décider. Le législateur a suivi. Même si le Conseil d'Etat en avait, par le passé, jugé autrement, en annulant une décision préfectorale refusant de laisser procéder au regroupement familial d'une famille polygame, La polygamie est donc devenue contraire à l'ordre public français. L'accès du territoire est ainsi désormais refusé à tout polygame *de droit*, homme ayant plusieurs épouses, ou à plus d'une femme d'un tel homme. Ce qui, bien sûr, ne touche pas les polygames *de fait* ; on sait qu'il existe dans ce domaine une culture nationale, et qu'il faut, avant tout, protéger les droits des enfants.

Restait le cas des familles polygames regroupées antérieurement au vote de la loi, et dont les membres étaient en possession d'une carte de dix ans. On ne la leur a pas retirée. Mais elle était sujette à renouvellement, or ce renouvellement était légalement exclu. Aussi leur a-t-on, à titre de faveur, concédé la possibilité de se maintenir sur le territoire, mais à condition que ***“ne perde pas la situation de polygamie”***. Doux euphémisme recouvrant pêle-mêle, un encouragement, soit au ***“changement de statut matrimonial dans un sens comparable (sic) au régime monogamique en vigueur sur le sol français”***, soit au retour dans le pays d'origine des épouses excédentaires, soit à la répartition dans des domiciles distincts.

Cette tartufferie bureaucratique a, sous l'appellation d' *"aide au relogement"* ou à *"l'autonomisation par le logement"* des épouses issues de mariages polygames, suscité une tentative de mobilisation qui n'a, pour l'instant, guère porté de fruits, faute d'offre de logement adéquat, la décohabitation posant de surcroît des problèmes insurmontables et insoupçonnés à nombre de femmes, africaines en particulier, notamment à celles frappées par l'invalidité ou le handicap, ou habituées à l'entraide traditionnelle entre co-épouses.

Contre cette chasse aux polygames, c'est-à-dire, pour l'essentiel... aux épouses, on chercherait en vain, sauf du côté des groupes de femmes issues de la migration, une prise de position des mouvements féministes. Or, si l'enjeu n'est, à l'évidence, pas négociable, est-il acceptable de se saisir d'individus comme otages des rapports d'Etat, de cultures ou de civilisations, en les soumettant à des doubles contraintes contradictoires : celle des représentations et des règles de leur pays d'origine, et celle des représentations et des règles du pays où ils souhaitent durablement résider ? Ce n'est pas en bricolant la philosophie et le droit qu'on élève des garde-fous contre un état de mœurs condamnable à bon droit, et contre lequel les enceintes internationales (O.N.U., O.M.S., U.N.I.C.E.F., etc.) sont les seules arènes pour lutter. Sauf à instrumentaliser la raison.

La question de l'égalité hommes/femmes en général est, en réalité, inséparable de celle de l'égalité de certains groupes de femmes vis-à-vis de certains groupes d'hommes, et de l'égalité, ou des inégalités entre femmes. Du fait de l'inégalité hommes/femmes prévalant dans leur milieu d'origine d'une part,

des législations du séjour et du travail des pays de résidence d'autre part, les femmes migrantes subissent doublement le poids d'une condition doublement minorée, puisque c'est de leur mari qu'elles tiennent en général leur droit au séjour, ce qui, dès lors qu'intervient une rupture conjugale, fragilise ou anéantit leur position. Si soucieux de la condition des femmes du Sud que prétendent être les pays du Nord, ces derniers iront rarement, pour ne pas dire jamais, jusqu'à en tirer des conséquences lucides et courageuses dans leur politique d'immigration, ou de protection sociale.

Pour qu'il en aille autrement, il faudrait que les mouvements de femmes se mobilisent et ne donnent pas trop vite quitus aux responsables politiques, dès lors que les principes et les apparences sont saufs, alors que de la chair, de la chair féminine, encore une fois, souffre, ici comme ailleurs.

Ce qui vaut pour la polygamie, pour les femmes immigrées de foyers polygames ou non, en rupture de droit de séjour, ou menacées d'en être privées, vaut également pour les nombreuses jeunes femmes d'origine musulmane souhaitant acquérir une formation scolaire et professionnelle, voire la nationalité française, et construire leur avenir en France, tout en ne se coupant pas de leurs racines. Là encore, et sous l'emprise du même désir d'en découdre avec l'autre culture <sup>1</sup>, le législateur a frappé ; c'est la loi sur le voile.

Pour une jeune fille musulmane et qui souhaite peu ou prou le rester, ne pas rompre avec les siens, mais aussi poursuivre un autre projet de vie que celui proposé selon la tradition, devenir, pourquoi pas, française, le voile, hélas, n'est pas le seul piège et la seule occasion de trébucher. Cette jeune fille a commencé

par être aide-soignante ou “technicienne de surface”. Elle en vient à demander sa naturalisation, laquelle va prendre trois ans. Et à peine a-t-elle été prononcée qu’un projet de décret la retire, parce que deux ans après la demande, et un an avant la décision, l’intéressée a passé, devant le notaire musulman, dans son pays d’origine - le plus souvent sans même être physiquement présente - un contrat de mariage. On lui annonce qu’elle a menti en se déclarant célibataire, et on lui retire d’avance la nationalité à laquelle elle aspirait. On pourrait faire - mais on s’en garde bien - une autre analyse juridique de ce que valent ces “contrats” de mariage, la plupart du temps non suivis de réunion des époux ou de consommation de l’union. Cela n’émeut pas beaucoup le législateur français, ni les associations qui font métier de défendre les femmes opprimées, sauf quand elles sont éclairées par des jeunes femmes issues du milieu, ou connaissant ce milieu autrement mieux que le tout-venant des Françaises dites “de souche”.

Va-t-on enfin sortir de ces limbes ? Pour y parvenir, il faudrait, y compris du côté du mouvement féministe, commencer par admettre que, même si les femmes constituent une catégorie qui n’est pas réductible à une autre, parce qu’elles constituent un peu plus de la moitié de l’humanité, on ne peut, quand on se préoccupe d’égalité hommes/femmes, se dispenser de s’interroger en même temps sur d’autres problèmes. On voit mal, d’ailleurs, comment procéder autrement si l’on veut promouvoir ce que les organisations internationales, notamment le Conseil de l’Europe, appellent le *mainstreaming*, la prise en compte, dans le cadre de l’ensemble des stratégies publiques, de l’égalité hommes/femmes, mais aussi de quelques autres

préoccupations. Il y aurait ensuite lieu, lors de la mise en oeuvre des différentes actions positives auxquelles le *mainstreaming* ne doit pas faire renoncer, de mener une réflexion sur les initiatives qu’appelle la situation de catégories déterminées de femmes : isolées, veuves, étrangères, d’origine arabomusulmane, etc... Je citerai :

- des mesures relatives au régime de protection sociale pour des femmes isolées, qui l’ont toujours été, ou le deviennent
- et celles ayant trait à l’accès au séjour, au travail et à la nationalité pour les femmes étrangères.

Enfin, devrait également faire l’objet d’une véritable réflexion la question des formes légitimes de distribution des activités et responsabilités entre hommes et femmes, afin de dégager par le dialogue un équilibre satisfaisant, plus consensuel que prescrit.

Pour tenter d’assurer partout aux femmes une place correspondant à la proportion dans laquelle elles sont partie prenante à la démographie, à l’intelligence et à l’aventure humaine, il faut briser des habitudes. Il faut établir des systèmes de quotas ou de priorités d’accès, à compétence égale voire à compétence inférieure, avec leurs concurrents ou coéquipiers masculins (faire du critère de compétence égale une condition incontournable et obsessionnelle du rétablissement de l’équilibre peut, dans certains cas, s’avérer intenable). Il faut, a contrario, lutter contre la féminisation systématique - et la dépréciation matérielle et morale qui en résulte le plus souvent - de certaines activités ou emplois. Mais il faut veiller aussi à ce que l’idée de parité passe le cap de l’éradication des mauvaises habitudes, à

condition encore une fois qu'on sache, sur ce terrain, croiser faits de sexe et de classe, sans déboucher sur une nouvelle et peu tolérable rigidité sociale, qu'on pourrait même considérer comme ségrégative par essence, nuisible à une collaboration fructueuse des sexes.

Mieux vaudrait, par conséquent, réfléchir au plus tôt à une nouvelle évaluation des hiérarchies en vigueur : ainsi les tâches manuelles et domestiques ne sont pas nécessairement - à condition qu'on n'y confine pas les femmes sous statut précaire, dans le cadre de petits boulots, ou de contrats léonins plus ou moins clandestins - moins gratifiantes, moins épanouissantes que le « productivisme » fanatique, la lutte mortelle pour des parts de marché, pour la conquête d'une promotion, ou l'élimination d'un rival proche ou lointain sur le théâtre de la compétition professionnelle.

Les deux démarches sont très différentes. La seconde est, plus que la première, propre à transformer les rapports hommes/femmes, les modèles de société et de socialisation, et, à ce titre, plus clairement porteuse d'universalisme. Elle ne se prête guère à une mise en droit. Mais ce n'est pas une raison pour la négliger ou pour tolérer sans broncher

culte du pouvoir, de la force, de la brutalité, du cynisme, de l'amoralité. Que force, brutalité, cynisme d'une part, tendresse, sensibilité, de l'autre, ne soient pas automatiquement présentées, les unes comme des qualités d'essence masculine, les autres comme étant d'essence féminine, est une chose. Que les unes soient, dans les faits, socialement valorisées, même quand on les dénonce, les autres socialement méprisées, même quand on les célèbre, et qu'il faille, par conséquent, porter remède à une dérive classique, en est une autre. Qui a inévitablement à voir avec la question de l'égalité hommes/femmes, dès lors que celle-ci est véritablement porteuse d'un enjeu de civilisation, et non d'un règlement de comptes ou d'un problème de mathématiques. Qui passe aussi par le renoncement à l'exaspérante tautologie : **“Une femme est une femme”**. Ah, tiens ?

**Jean-Michel BELORGEY**

---

1. Désir exprimé, jusqu'à l'obscénité, au Comité du Conseil de l'EaOn relève la même inspiration dans le projet de Charte de la laïcité dans les services publics qui vient d'être présenté au Premier Ministre, le 29 janvier 2007, par la Présidente du Haut Comité de l'Intégration, Mme Blandine Kriegel.

# Exemple à suivre

*Dans chaque numéro, nous vous proposerons l'exemple d'une action collective qui a pour vocation de lutter contre le racisme et le communautarisme et d'apprendre à "vivre ensemble" dans la Cité laïque et républicaine.*

Eloïse DUFOUR

## EVRY, FEMMES D'ESPOIRS

L'association *Evry, Femmes d'Espoirs* a été créée en Septembre 2005, à l'initiative de jeunes femmes évryennes issues de l'immigration. Présidée par M<sup>me</sup> Keita HAWA, l'association compte aujourd'hui 35 adhérents. La motivation de ses fondatrices s'appuie sur **la lutte contre le racisme et les discriminations** sous toutes leurs formes.

Par ses actions, *Evry Femmes d'Espoirs* entend développer les solidarités interculturelles et intergénérationnelles. Elle médiatise des thèmes aussi préoccupants que l'excision ou les mariages forcés et consacre ainsi une forme de médiation sociale au sein des différentes communautés. A Evry, ville multiculturelle et multiconfessionnelle, les différents événements organisés par l'association prennent tout leur sens et touchent un large public.

Afin de favoriser l'amitié entre les différentes catégories de population résidant sur un même territoire, il est indispensable **d'instaurer le dialogue intercultu-**

**rel et intergénérationnel.** Les adhérentes considèrent la diversité de leur quartier comme une véritable richesse, un capital irremplaçable qu'il faut valoriser.

Humanistes et progressistes, les membres de l'association mènent depuis 2 ans un ferme **combat contre les préjugés et les clichés racistes**, qui restent encore fréquents et qui touchent l'ensemble des communautés culturelles. L'association évryenne souhaite véhiculer des messages de tolérance et de fraternité pour donner sens à la belle expression du "vivre ensemble". En sensibilisant toute la population de la commune, l'association contribue largement à faire reculer tout phénomène de "ghettoïsation" à Evry.

### BRISER LES TABOUS

Les projets *d'Evry Femmes d'Espoirs* sont portés par des jeunes femmes et les concernent donc, tout particulière-

ment. En prenant à bras-le-corps des sujets relatifs à la condition féminine (violences sexuelles, statut des filles-mères, mariages forcés...) les animatrices de l'association entendent lutter pour le respect des droits humains, quels qu'ils soient. Les manifestations qu'elles organisent sont l'occasion de briser des tabous dressés autour de certaines traditions qui s'avèrent contraires à la dignité humaine.

Parmi leurs objectifs prioritaires figurent également la prévention sanitaire et l'information des familles sur les risques liés à certaines pratiques telles que l'excision ou l'infibulation.

### LES ACTIONS D'EVRY, FEMMES D'ESPOIRS

Nombreux sont les modes d'action utilisés par l'association pour favoriser le dialogue interculturel. Parmi ceux-ci, notons la participation annuelle, très active, au Téléthon, à Evry. Voici à présent quelques-unes des manifestations symboliques qui illustrent l'engagement d'*Evry Femmes d'Espoirs* depuis deux ans.

#### Soirée de sensibilisation sur le thème des mariages forcés

Les jeunes filles issues de familles immigrées se trouvent souvent au centre des exigences et des attentes de leurs parents. Porteuses de l'identité culturelle de leur communauté, elles subissent souvent un effacement de leur propre individualité. Contraintes de laisser de côté leurs désirs et leurs projets, elles n'ont pas toujours le choix de leur propre mariage. Cette pratique, totalement contraire à la liberté de conscience

et au principe de dignité humaine, a fait l'objet d'une soirée de sensibilisation, organisée par l'association, le 4 décembre 2005.

Le thème des mariages forcés a été abordé à travers les contes de l'écrivain malien Aboubacar Eros SISSOKO. L'auteur a lu plusieurs de ses textes à l'assistance, amusée et vivement intéressée. Ecrivain engagé, Aboubacar Eros SISSOKO, s'inspire du foisonnement de la tradition orale et de l'imaginaire africain pour livrer de véritables contes philosophiques sur des thèmes aussi sensibles que les mariages forcés. Son intervention était donc d'une grande richesse, permettant aux familles et aux jeunes qui étaient présents, de réfléchir et de dialoguer sur ce sujet délicat entre tous.

La soirée-lecture s'est poursuivie par un repas en musique, animé par la chanteuse malienne Terri Kouyaté.

#### Soirée pour la lutte contre les violences sexuelles, sensibilisation à la condition des filles-mères

Ambiance chaleureuse lors de cette soirée organisée par *Evry, Femmes d'Espoirs*, le 14 janvier 2006. Quarante-cinq jeunes femmes et une douzaine de jeunes hommes du quartier des Pyramides, se sont retrouvés pour discuter autour d'un thé. Les thèmes abordés lors de cette soirée concernaient les femmes et la place qui leur est accordée au sein des familles et de la société.

L'organisation de cette soirée visait surtout à libérer la parole et à ouvrir un dialogue respectueux entre les jeunes du quartier des Pyramides. Ce fut un véritable succès pour les organisatrices. Les échanges noués à cette occasion entre

les jeunes, témoignent d'une avancée majeure dans la lutte contre les stéréotypes racistes et discriminants.

### Participation aux célébrations commémorant l'abolition de l'esclavage

Les 10 mai 2006 et 2007, de nombreuses manifestations ont été organisées à Evry, pour célébrer l'abolition de l'esclavage. Au programme : soirées-débat, projection de films, expositions, spectacles...

Depuis 2006, la journée du 10 mai est donc l'occasion pour *Evry, Femmes d'Espoirs* de tenir un stand. L'association y propose des spécialités africaines et présente de nombreux objets africains. Les tenues portées par de jeunes femmes mariées sont également exposées.

L'association souhaite, par cette action, faire découvrir les coutumes africaines à toute la population évryenne.

### Journée contre l'excision

Jeudi 17 mai 2007, une journée consacrée à "l'excision et ses conséquences" était organisée par *Evry, Femmes d'Espoirs*. A travers cette manifestation, l'association a pleinement agi en faveur de la protection des droits humains en France. L'excision est, en effet, interdite dans notre pays car elle constitue une atteinte grave à l'intégrité physique et morale de la personne. Crime passible de la Cour d'assises, l'ablation du clitoris peut être punie de 20 ans de réclusion si la mutilation est commise sur une mineure de moins de 15 ans (article 222.8 du Code pénal).

Pourtant, il s'agit d'une pratique fréquente qui concerne plusieurs communautés issues de l'immigration. En organisant cette journée, l'association souhaitait faire comprendre à chacune et à chacun, les raisons pour lesquelles une telle pratique non seulement ne peut être acceptée mais est même très sévèrement condamnée dans notre pays.

A l'Espace Quatre vents, en plein cœur du quartier des Pyramides, des spécialistes et de nombreux témoins ont apporté leur éclairage personnel ou professionnel sur la thématique de l'excision. Le Dr Cécile PAPA, médecin généraliste chargée du planning familial au Conseil général du Val-de-Marne est intervenue pour ouvrir un débat riche et animé, auquel participait un public multiculturel et intergénérationnel. La projection du film "**L'excision est un crime**" de Lorène DEBAISIEUX, ainsi que la présentation du récit de Mariama KABA, "**Un destin tragique**", ont mis en évidence les graves dangers que peut représenter l'excision. L'intervention du sociologue Mohamed Gabriel SOW fut d'un grand intérêt, et a permis d'engager avec le public présent, une discussion relative à l'ancrage des traditions au sein des familles.

En mettant en mots et en images un sujet souvent tabou, ces témoignages attiraient l'attention sur les traumatismes psychiques provoqués chez les enfants ayant subi une amputation génitale. La journée fut aussi l'occasion d'apporter des informations utiles sur les nombreux dangers sanitaires causés par l'excision.

L'ambiance de la soirée était conviviale et festive : des Evryens de tout âge et de toutes cultures ont ensuite partagé un dîner, avant d'assister au concert de musique traditionnelle malienne.

Le bilan de cette journée fut très positif dans la mesure où un dialogue constructif et parfois inédit a pu être ouvert au sein des familles, sur des thèmes délicats, longtemps jugés inviolables, inabordable ou trop intimes.

### PROJETS 2007-2008 :

Le 22 décembre 2007, *Evry, femmes d'espoirs* organisera une grande soirée interculturelle. Un buffet de l'amitié sera offert aux convives. Un défilé de mode et des concerts sont déjà prévus. Sous le signe de la fraternité et de la convivialité, la soirée a l'ambition de faire connaître les coutumes et les traditions

des populations d'origine étrangère à tous les Evryens intéressés. Une telle action favorise nécessairement **la compréhension mutuelle et la tolérance réciproque**.

Le 12 Avril 2008 sera dédié à la question des mariages mixtes. L'association souhaite consacrer la journée à des actions de sensibilisation sur le thème de la mixité des couples, sur les richesses et la complexité des familles biculturelles et sur les conséquences que peuvent engendrer certains mariages. Conférences en présence de spécialistes, soirée-débat ouverte au public et projection de films sont prévues pour animer cette journée.

Eloïse DUFOR



A lire :

**“1981”**

par **Eric EMPTAZ**

aux Editions Grasset

Été 1981. Etat de grâce pour certains, calamité pour les autres.

Elodie, proche de Mitterrand rencontre Louis, fils de banquier douteux. En politique comme en amour, les instants de grâce se vivent d'autant plus intensément qu'on les sait éphémères.

**“L'EUROPE TRAGIQUE ET MAGNIFIQUE”**

Par **Jacques DELORS**

aux Editions Saint-Simon

Jacques Delors, ancien ministre de l' Economie et des Finances de François Mitterrand, a présidé la Commission européenne de 1985 à 1995.

Président fondateur de “Notre Europe”, il a récemment publié “Mémoires” (Plon, 2004). Chronique d'une décennie de construction européenne, à l'heure du cinquantième anniversaire du Traité de Rome.

# SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN



## Livres

### LE CHOC DES PRÉJUGÉS

France qui a peur, France qui fait peur : peut-on sauver le “vivre ensemble” ?

par **Caroline FOUREST\***

Editions Calman Lévy - 237 pages

La France a peur. La question se pose de savoir de quoi, et pourquoi ? On constate très vite que deux versions, deux France, s'affrontent : celle qui a peur et qui ne veut voir dans l'autre, celle des cités, que délinquants, islamistes et graines de terroriste ; en face, celle qui fait peur, trop souvent laissée pour compte, qui crie au racisme, à l'islamophobie et aux “deux poids deux mesures”. Pourquoi les émeutes et comment les interpréter ? Les banlieusards sont-ils tous devenus intégristes et antisémites ?

Caroline Fourest passe en revue les préjugés que la France “de souche” entretient à l'égard des jeunes des cités et de tous ceux qui voient leur intégration freinée dans un pays qui est pourtant le leur.

La France est-elle victime de l'islamisation ? La polygamie est-elle responsable des événements de novembre 2005 ? La France est-elle islamophobe ? La France est-elle raciste ? La justice est-elle laxiste ? Deux poids, deux mesures ? L'auteur propose une mise à plat des poncifs et des

idées reçues. Elle les étudie, les analyse, les dissèque et se pose les questions auxquelles elle s'attache à donner des réponses lucides et cohérentes.

Caroline Fourest tente de réfuter quelques lieux communs parmi les plus répandus auprès des Français, quelle que soit leur interprétation des faits, tant auprès de ceux qui redoutent de céder aux amalgames, que de ceux qui ne supportent plus de faire peur, au risque de répondre par d'autres amalgames. **“Ce n'est pas pour rien que 50% des jeunes des quartiers défavorisés souhaitent créer leur entreprise pour tenter d'échapper à leur environnement”**. Ceux qui n'ont pas cette force vitale, cette compétence ou cette intelligence, se rabattent sur les trafics de l'économie parallèle. D'autres salutaires prises de conscience se produisent, hélas à la suite de tragédies incompréhensibles : pour n'en citer qu'une, le meurtre barbare d'Ilan Halimi, à Bagneux.

Pourtant, la France n'est raciste ni par ses lois, ni par ses idéaux. Certains Français sont racistes. Nuance !

La France est en train de négocier un tournant de son Histoire . Elle n'a peut-être pas toutes les cartes en main mais elle peut au moins prendre garde de ne pas aggraver sa fracture culturelle. Toutes les politiques n'ont pas échoué. Il reste des dizaines de propositions émises soit par des intellectuels, soit par des associations, à mettre en œuvre pour retisser le lien et sauver le “vivre ensemble”. Une vingtaine d'exemples convaincants sont donnés dans ce livre en guise de conclusion.

**Denise Jumontier**

\* Caroline Fourest, rédactrice en chef de la revue ProChoix, est journaliste à Charlie Hebdo et enseigne à l'Institut d'études politiques de Paris. Auteur de nombreux ouvrages consacrés à la défense de la laïcité, des droits des femmes et des homosexuels, ainsi qu'à la dénonciation de l'extrême-droite et des intégrismes religieux, elle a reçu le Prix du livre politique 2006 de l'Assemblée nationale pour **“La tentative obscurantiste”** (Grasset).

**2001** Internet et la démocratie  
Les transports  
La laïcité  
2001 : une justice en mouvement  
Les tribunaux de commerce  
Citoyenneté et corps intermédiaires

**2002** Le Président de la République  
L'Etat et le marché  
Le principe de précaution  
Gouverner l'Europe  
L'Islam dans le monde

**2003** La jeunesse entre éducation et répression  
L'Afrique aujourd'hui  
Vie République ?  
La guerre au XXI<sup>e</sup> siècle  
Gestion des âges et retraites  
Le libéralisme économique à l'épreuve des faits

**2004** Lobbying, communication d'influence  
et démocratie  
Les frontières de l'Europe  
Démocratiser la mondialisation  
Communication et citoyenneté  
La réforme de l'assurance-maladie  
Une France sécuritaire ?

**2005** Les discriminations  
Travail et droits de l'homme  
Immigration et idées reçues  
Développement durable :  
stratégie et communication

**2006** Francophonie et diversité culturelle  
Euro-méditerranée : enjeux et défis  
Europe : sociale, civique, solidaire

1975 - 1978 - 1979 - 1980 - 1983 - 1984 - 1986 - 1987 - 1989 - 1993 (épuisées)

**Numéros parus en 2007 : Le statut des femmes dans le Monde (I) - (II).**

Possibilité de commander séparément certains numéros de ces années sous réserve du stock.

Prix et renseignements ci-dessous.

## Journal trimestriel de documentation politique

# Après- demain

Organe  
de la Fondation Seligmann

**Dans chaque numéro :** le dossier facile à classer, méthodique et objectif d'un sujet actuel, politique, économique ou social, conçu pour aider ceux qui veulent comprendre les problèmes contemporains (bibliothèques - services de documentation) et ceux qui ont la charge de les expliquer : éducateurs, syndicalistes, animateurs de groupes...

Après-demain n'est pas vendu dans les kiosques, mais seulement dans quelques librairies, il faut le commander ou s'abonner. Les numéros déjà parus et non épuisés sont encore en vente. Il existe des collections reliées des numéros par année (liste des numéros parus ci-dessus).

**Abonnement annuel Ordinaire :** 34 € • Étudiants et Syndicalistes : 26 € • Encouragement : 54 €

Étranger : 51 € • Avion : 55 € • Règlement groupé de 5 abonnements : 122 €.

**Prix du numéro :** France : 9 € (timbres, chèques ou mandat à joindre à votre demande). Étranger : 11 € (par virement ou par chèque bancaire ou par coupon-réponse international).

### Collections reliées des numéros par année

**Jusqu'en 1970 :** épuisées  
1971 - 1972 - 1973 - 194 : 8 €  
1975 : épuisée  
1976 - 1977 : 8 €  
1978 - 1979 - 1980 : épuisée  
1981 : 17 €

1982 : 20 €  
1983 - 1984 : épuisée  
1985 : 21 €  
1986 - 1987 : épuisée  
1988 : 25 €  
1989 : épuisée

1990 - 1991 - 1992 : 28 €  
1993 : épuisée  
1994 à 2006 : 34 €

Paiement par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de :

**Fondation Seligmann**  
**Journal Après-demain**  
Organe de la Fondation Seligmann  
BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07  
Siret 493 754 246 00012 - APE 913 E